



VILLE DE
NERSAC

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024



**VILLE DE
NERSAC**

Nersac, le 13 novembre 2024

Barbara COUTURIER
Maire de Nersac

à

Mesdames, Messieurs les Adjoints
Mmes les Conseillères Municipales
déléguées
Mmes les Conseillères Municipales
Messieurs les Conseillers Municipaux

Objet : Convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Mardi 19 novembre 2024
à 19 heures 00**

Mairie – Salle du Cèdre

ORDRE DU JOUR :

- Annexe jointe
- Pouvoir

Ce conseil est ouvert au public.

Comptant sur votre présence et avec mes remerciements ;

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Barbara COUTURIER
Maire de Nersac**

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 NOVEMBRE 2024

- Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2024

Délibérations : Urbanisme – Environnement – Cadre de vie

Délibération n°2024-06-55 : *Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER*
Avis sur le SCOT-AEC arrêté en conseil communautaire le 19 septembre 2024

Délibération n°2024-06-56 : *Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER*
Débat du projet d'aménagement e de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité.

Délibération : Finances

Délibération n°2024-06-57 : *Rapporteur : Madame Séverine ALQUIER*
Participation financière au SIVU Crèche 1^{ER} Trimestre 2025

Délibération n°2024-06-58 : *Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER*
Redevance GRDF

Délibération n°2024-06-59 : *Rapporteur : Madame le Maire*
Cession immeuble Grand Rue à l'OPH pour 1€ symbolique
(annulation délibération du 25/06/2024)

Délibération n°2024-06-60 : *Rapporteur : Madame le Maire*
Cession d'un bien acquis par l'EPFNA

Délibérations : Enfance - Jeunesse

Délibération n°2024-61- : *Rapporteur : Séverine ALQUIER*
Approbation de la convention territoriale globale (CTG) du territoire de Grandangoulême

Membres présents :

Barbara COUTURIER, **Maire**,
ALQUIER Séverine, BARBIER Pascal, BOUSIQUE Fabrice, CANDIAL Sandra, MONNEREAU
Alain, **Adjoint**,

BERNARDEAU Carole, GOMEZ Sylvie, JUTAN Sandrine, LAPEYRONNIE Isabelle, MOREAU
Stéphanie, MONGRENIER Jonathan, MONTEIL Marie-Claude, **Conseillers municipaux**.

Membres absents et/ou excusés :

- FERNANDES Mario (A)
- LALANDE André (A)
- RIVIERE Madeleine (E)

Membres ayant donné pouvoir :

- Tancrède BLONDIAUX à Barbara COUTURIER
- Claude BUILLES à Marie-Claude MONTEIL

Accueil de Madame le Maire :

Chers collègues, Monsieur le Directeur des Services, chers administré(e)s, je vous souhaite la bienvenue à ce conseil municipal.

Je note l'absence du correspondant de la Charente Libre actuellement souffrant.

Je déclare ouverte la séance de ce sixième conseil municipal du 19 novembre 2024.

Je voudrais accueillir ce soir puisqu'elle est présente Carole BERNARDEAU qui siège dorénavant au sein de notre conseil. Je l'avais déjà installé au conseil précédent mais tu n'avais pas pu être des nôtres. Au nom de tous je te souhaite la bienvenue et en guise de cadeau j'ai le plaisir de te désigner au nom de tous secrétaire de séance.

Pour commencer j'aimerais donner quelques nouvelles du restaurant scolaire et de sa cuisine. Ils ont été entièrement déménagés à la salle des fêtes le weekend avant les vacances scolaires d'octobre. Le centre de loisirs a inauguré les locaux provisoires, ce qui a permis aux agents de « s'acclimater » à ce nouvel environnement. Je profite de l'occasion pour remercier vivement les services qui se sont investis pour le déménagement. Merci à Jean-Bruno et son équipe, les éducateurs et les accompagnateurs du Pédibus (agents et élus), mis en place depuis le 4 novembre (maternelles en bus). Une première réunion de chantier a permis de coordonner les entreprises qui interviendront. Des sondages de présence de plomb et d'amiante ont dû être réalisés, pour des questions de sécurité, qu'après le déménagement du restaurant. Les résultats nous parviendront dans la semaine.

Il est important de savoir que la réalisation d'un tel projet nécessite un travail colossal en amont, phase administrative, réglementaire, par toujours visible mais indispensable pour permettre d'engager la phase de réalisation.

Je profite de l'occasion pour dire toute ma gratitude envers Christophe MIOULET qui, en plus de son poste de responsable des espaces verts, remplace la conductrice de bus en maladie par suite d'un accident du travail.

Sur vos bureaux vous trouverez une motion contre les mesures du gouvernement qui veut ponctionner encore d'avantage les recettes des collectivités et imposer un effort financier supplémentaire.

Le CCAS s'est réunie en groupe de travail et a décidé de confier l'élaboration des colis des aînés à COCCINELLE EXPRESS, le repas des aînés sera préparé par R&L Traiteur de Rouillet et l'animation

par l'association Harmonie & Entraide de Vindelle. Au sujet de la Mutuelle Communale, une seule mutuelle s'est présentée à notre invitation.

J'ai rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture, Jean-Charles JOBART, en place depuis janvier 2024. J'ai pu librement m'entretenir avec lui sur les sujets en cours de la commune, une visite du centre-ville à pied était aussi à l'ordre du jour.

J'ai également eu la visite de l'instructeur des bâtiments de France, accompagné d'un bureau d'études. Nous avons pu discuter du rétrécissement du fameux périmètre de l'ABF.

Pascal précise que ce rétrécissement se fera à la parcelle.

Je me tourne vers Fabrice Bousique qui est le référent déchet de notre commune. Fabrice BOUSIQUE peux-tu nous faire une information sur le nouveau jour de collecte et les sacs transparents ?

Distribution de 52 sacs blancs la première année par foyer, puis après il faudra les acheter.

Cela reste des sacs de 30 litres.

Séverine ALQUIER précise que lors du conseil communautaire les agents connaissent à peu près les mauvais trieurs.

Que va-t-il advenir des sacs noirs posés sur les trottoirs ? pendant trois mois il y aura une tolérance.

Séverine, peux-tu nous faire un petit retour sur l'installation des deux panneaux électroniques et la borne d'informations de la mairie ?

Un retour rapide car déjà présenté en commission communication. Deux panneaux couleurs qui ont suscité des remarques quant à la luminosité qui peut paraître forte, il n'y a pas de possibilité de réguler. La luminosité se gère en fonction de la lumière. Il faut être vigilant sur les couleurs de fond, car certaines informations auront du mal à être lues. Il faut éviter notamment le blanc.

Sandrine JUTAN : Quand tu passes la nuit ça peut être gênant. En tout cas ils s'éteignent en même temps que l'éclairage public, de 22 h à 6 h ce qui se fait dans la plupart des communes. En fonction des affiches qui seront fournies on n'aura pas forcément la mainmise des couleurs.

Sous les arcades a été branchée la borne tactile, elle est en service depuis hier. On va voir avec le prestataire pour mettre en lignes les informations.

Un peu d'indulgences avant qu'elle ne soit utilisable.

Les délibérations 55 et 56 portent sur le fameux document Cartéclima, Depuis 2 ans GrandAngoulême vous a souvent convié par mail à diverses réunions et présentations, je ne sais pas si vous vous y êtes rendus. La démarche Cartéclima vise à présenter quatre documents, le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Air Énergie Territoriale, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Plan Mobilité. Ces documents abordent divers enjeux tels que le logement, les déplacements, la production alimentaire, l'attractivité économique de l'agglo (travail) et les loisirs des habitants du GrandAngoulême sur plusieurs années. L'objectif est d'atténuer les effets du changement climatique, de préserver les ressources naturelles, de promouvoir la santé et de renforcer la cohésion territoriale et son équilibre (diversité rurale/urbaine).

Lors de la commission d'urbanisme du 7 mars vous ont été présentés les modifications du PLUI de Nersac (OAP, terrains constructibles etc).

Le 25 juin 2024, Vincent You, vice-président en charge du PLUI est venu présenter devant nous le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). D'ailleurs l'ensemble des demandes et observations faites par la commune lors de cette réunion ont été actées dans ces documents. L'avenir de notre territoire dépend de cette démarche, il est important de le protéger. Je pense notamment aux départements français et européens qui ont été fortement impactés par les pluies torrentielles, les images provenant de l'Espagne et d'Indonésie sont choquantes et doivent nous interpeller de la façon de construire nos infrastructures.

Cartéclima sera une procédure longue, qui fera l'objet de nombreuses modifications dans le temps en fonction des impératifs, des choix qui seront imposés à nous, ou tout simplement des choix qui nous seront demandés par notre population.

Tout ce qui est sous et sur la face de la terre ne cesse de se transformer, car la terre est un être vivant; et elle a une âme. Nous sommes une part de cette âme, et nous savons rarement qu'elle travaille toujours en notre faveur » Paulo Coelho.

Alors aidons là dans nos travaux pour un environnement meilleur.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024. Avez-vous des remarques et/ou observations ? NEANT

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose maintenant de passer au déroulé de l'ordre du jour.

DELIBERATION 2024-06-55 : Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
AVIS SUR LE SCOT-AEC ARRETE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 19.09.2024

Avis de la Ville de NERSAC sur l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC)

Monsieur Pascal BARBIER, Adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que la communauté d'agglomération de Grand Angoulême a initié par délibération du 11 mars 2021 la révision du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Air Energie Climat Territorial (SCOT-AEC). Cette démarche a été combinée avec la définition du PLUI à l'échelle des 38 communes de l'agglomération, valant plan de mobilité, dans le but de construire une vision stratégique globale de l'avenir du territoire.

Pour y parvenir, les élus communautaires se sont accordés sur trois priorités politiques :

- Lutter contre le changement climatique (atténuation) et s'y adapter ;
- Renforcer la cohésion du territoire en respectant ses équilibres et son identité dans toute sa diversité, rurale et urbaine notamment ;
- Consolider l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération.

C'est autour de ces priorités qu'a été construit le SCOT-AEC, adopté à l'unanimité par le conseil communautaire, le 19 septembre 2024.

Les ambitions et orientations du SCOT-AEC dessine une projection ambitieuse, lisible et cohérente de l'aménagement de demain, dans ses différentes dimensions : le logement, la santé, le développement économique et commercial, les déplacements, la gestion de l'espace et la densité, la protection et la restauration de la trame verte et bleue, etc.

L'élaboration du SCOT-AEC : un processus continu de concertation :

L'élaboration du SCOT-AEC a été conduite dans le respect des principes de gouvernance adoptés par GrandAngoulême, en 2020. L'association des communes et des élus municipaux, la concertation citoyenne, l'ouverture aux partenaires extérieurs ont été recherchées avec constance pour aboutir autant que possible à une vision de l'avenir du territoire co-construite, partagée et fédératrice.

On peut ainsi rappeler :

La mobilisation des élus du territoire, à travers :

- Le Comité de Pilotage : maires et élus référents à la démarche des 38 communes, et co-présidents du Conseil de Développement ;
- Des Commissions territorialisées, à l'attention de l'ensemble des élus municipaux ;
- Des Groupes de travail thématiques ouverts aux élus municipaux ;
- Les instances communautaires : Conférence des Maires, Bureau Communautaire, Conseil Communautaire.

La participation des partenaires et professionnels du territoire à des groupes de travail.

L'utilisation de nombreuses ressources pour permettre l'expression citoyenne :

- Questionnaires en ligne, ateliers participatifs, réunions publiques, registres papier dans chaque commune, adresse mail dédiée, page web, lettres d'information, concertation ciblée avec le public jeune, échanges thématiques avec les acteurs de la société civile. (cf. bilan de la concertation, annexé au SCOT-AEC)

L'association étroite et permanente du Conseil de Développement (CDD), dont les représentants faisaient partie de la gouvernance de projet.

Enfin, à chacune des étapes structurantes de la démarche les Personnes Publiques Associées ont été invitées à des temps d'échange, afin de s'assurer de la compatibilité du projet porté par GrandAngoulême au regard de son environnement territorial.

Les documents constitutifs du SCOT-AEC

- *Le projet d'aménagement stratégique (P.A.S) : vers un territoire résilient et attractif (adopté à l'unanimité lors du débat en Conseil Communautaire du 9 novembre 2023)*

Communautaires territoriale future de GrandAngoulême intègre pleinement la volonté des élus communautaires de respecter les équilibres territoriaux et la diversité des identités communales, pour faire de la complémentarité des pôles urbains et ruraux le socle des développements futurs. Ainsi constituée, l'armature urbaine doit être un gage d'attractivité, de cohésion et de qualité de vie pour les habitants.

Cette assise territoriale doit permettre de viser trois ambitions stratégiques :

- Un territoire qui préserve et valorise ses ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants. La préservation de la ressource en eau, la santé et le bien-être, au-delà de leur traitement spécifique, ont été identifiés comme des enjeux majeurs pour le territoire et sont intégrés de manière transversale tout au long du document.
- Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique. Pour y parvenir, GrandAngoulême devra valoriser et préserver ses richesses et révéler ses potentiels : son patrimoine paysager, ses vallées, son architecture, ses ressources naturelles, énergétiques et foncières, son industrie et son écosystème culturel, son accessibilité depuis la métropole régionale et la capitale, etc.
- Un territoire qui active les leviers de la cohésion : habitat, mobilités, lien social. Les élus portent la volonté que l'offre de logements et les services de mobilité permettent aux ménages qui travaillent sur le territoire d'y habiter. Il s'agit aussi de garantir l'équilibre social en adaptant l'offre aux besoins de jeunes et des seniors, et des publics les plus précaires.

Ces trois priorités politiques trouvent leur traduction quantitative et spatiale sous la forme de trois trajectoires qui, réunies, forment le cadre de référence et de cohérence des développements futurs :

- Une trajectoire démographique : avec une augmentation de la population de +8 300 habitants à horizon 2050 par rapport à 2018, portée par l'ambition de relocalisation de l'économie sur le territoire.
- Une trajectoire Air-Energie-Climat construite autour d'objectifs directeurs pour atteindre la neutralité carbone :
 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre : -63 % à horizon 2030 et -90 % à horizon 2050, par rapport à 2010 ;
 - La hausse de la séquestration carbone : multiplication par 2.6 de la capacité de séquestration annuelle du territoire d'ici à 2050 ;
 - La réduction de la consommation énergétique : -30 % à horizon 2030 et -50 % à horizon 2050, par rapport à 2010 ;
 - L'augmentation de la production d'énergie renouvelable pour représenter 34 % des consommations en 2030 et 94 % en 2050 avec, une déclinaison chiffrée de développement par filière énergétique la poursuite de l'amélioration continue de la qualité de l'air, par la réduction des émissions de polluants atmosphériques.
- Une trajectoire de sobriété foncière tendant vers l'objectif du Zéro Artificialisation Nette : Ainsi la consommation d'espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) connaîtra une réduction progressive selon deux périodes distinctes sur la durée du SCOT-AEC :
 - 252 ha maximum pour la première période du SCOT-AEC (2025-2034), cela correspond à une réduction de 58 % par rapport à la période de référence de la loi Climat et Résilience (2011-2020)
 - 150 ha maximum pour la seconde période, équivalent à une réduction de 40 % de consommation par rapport à la période 2025-2034.
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs : concrétiser nos ambitions. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) détermine les conditions d'application du P.A.S. Il décline et précise les ambitions et objectifs stratégiques en prescriptions ou recommandations.

- Ambition 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et améliorer la qualité de vie.

La préservation de la biodiversité et des ressources du territoire passe en premier lieu par une politique de maîtrise de l'étalement urbain et du « grignotage » des espaces naturels et forestiers. Cela se traduit par la définition de la trajectoire de Zéro Artificialisation Nette pour le territoire.

La trajectoire vers la zéro artificialisation nette à horizon 2050.

La trajectoire nationale de zéro artificialisation nette à horizon 2050 définit des objectifs locaux de réduction de consommation d'espace et des objectifs de renaturation.

Le DOO précise la répartition des 252 ha maximum de consommation d'ENAF pour la première période entre les surfaces dédiées au développement économique

(91 ha), à l'habitat (143 ha), aux services et équipements (18 ha).

La consommation d'ENAF pour l'habitat se fera en extension pour 99 ha et au sein de l'enveloppe urbaine pour 44 ha. Il en résulte que 31% de la consommation d'ENAF dédiée à l'habitat est contenue dans l'enveloppe urbaine.

En complément de ces objectifs de réduction de consommation, le DOO précise aussi les objectifs de renaturation, en particulier pour la première période du SCOT-AEC (12 ha), afin de tendre vers la trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon 2050, dans le respect des orientations nationales définies par la loi Climat et Résilience.

Le SCOT AEC prévoit ainsi une économie d'espace de 51% par rapport à la période 2015-2024, dans une compatibilité très serrée avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Ces objectifs de consommation et de renaturation pourront faire l'objet de revoyure, dans le cas où des difficultés à mener les opérations se présentent, et ce dans le cadre des bilans triennaux de consommation d'espace, prévus à l'article

L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est important de rappeler qu'en parallèle de la consommation d'espace, le développement doit s'appuyer sur le réinvestissement de l'enveloppe urbaine, au travers de la reconquête des friches, de la mobilisation des logements vacants et la mobilisation du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine. Celles-ci permettent de répondre à 61% du besoin en logements.

Pour la restauration et la préservation de la nature et de la biodiversité, GrandAngoulême s'appuie aussi sur la définition et la traduction dans les documents de planification de la Trame Verte et Bleue. Celle-ci est déclinée dans un atlas cartographique annexé au D.O.O.

La Trame Verte et Bleue

Sur la base de l'Atlas de Biodiversité réalisé entre 2021 et 2024, en partenariat avec Charente Nature et la Fédération de Pêche et adopté en conseil communautaire le 13 juin 2024, la Trame Verte et Bleue a été mise à jour et intégrée au DOO.

Celle-ci identifie :

- les secteurs à protéger sur les 3 milieux principaux caractérisant le territoire : les milieux humides, les boisements, les pelouses calcaires
- de nouveaux réservoirs de biodiversité dans ces différentes trames, en particulier sur les boisements du Sud-Est du territoire, et certaines pelouses calcaires dont la richesse écologique est mieux appréhendée ces dernières années
- les zones de corridors écologiques à préserver ou restaurer.
- les secteurs à mobiliser et protéger pour lever les obstacles aux continuités, par l'identification de secteurs de renforcement des continuités et celle des continuités à créer ou restaurer

Il s'agit aussi d'insuffler au travers du DOO un urbanisme favorable à la santé : par exemple, en valorisant l'accès à la nature et aux espaces verts, comme un des atouts d'attractivité des communes de GrandAngoulême, ou encore en aménageant les infrastructures de mobilité pour sécuriser et encourager la pratique de la marche et du vélo dans les centre-bourgs et les centralités.

Cela se traduit aussi par des prescriptions relatives à la prévention des nuisances aux abords des axes routiers, ou des exploitations agricoles.

Pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau, le DOO prescrit entre autres des règles d'aménagement et de développement relatifs aux infrastructures d'assainissement, à la consommation d'eau potable, à la gestion des eaux de pluie. A titre d'exemple, il s'agit d'assurer que les besoins en eau potable générés par le développement envisagé soient en adéquation avec les capacités du territoire.

Les prescriptions relatives à la préservation des terres agricoles, à l'appui de l'installation du maraîchage et de l'agriculture de proximité, au développement des circuits-courts traduisent la volonté politique de tendre vers une plus grande autonomie alimentaire.

- Ambition 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique

Pour la relocalisation de l'économie, GrandAngoulême s'inscrit dans une dynamique de reconquête des friches afin de couvrir au moins 20 % du besoin foncier dédié à l'activité économique durant la première période du SCOT-AEC (2025-2034). Il s'agira de s'appuyer sur la densification de l'immobilier d'entreprises, toujours avec l'objectif de réduire la consommation d'ENAF (prévu à hauteur de 91 ha maximum entre 2025-2034).

Les atouts du territoire doivent être mis en valeur pour renforcer l'attractivité de GrandAngoulême, au travers du tourisme vert, de la préservation et de la valorisation des vallées et du patrimoine bâti.

Il s'agit aussi de s'appuyer sur le potentiel étudiant du territoire, les compétences de ses actifs et la vitalité de son tissu entrepreneurial pour maintenir l'intérêt des jeunes à s'installer sur le territoire.

L'aménagement de demain devra aussi répondre à des objectifs de décarbonation et d'adaptation à un climat qui change. On retrouve ainsi dans le DOO, des prescriptions relatives à la rénovation des bâtiments, à la limitation de l'étalement urbain, à l'encadrement de la place de la voiture, à la minoration des effets du réchauffement dans l'espace public, au développement des énergies renouvelables ...

Tout cela vise à un urbanisme durable qui permet de réduire les déplacements et de faciliter le développement des pôles de vie, urbains et ruraux (habitat, services, équipements, emplois), mieux connectés entre eux, avec des services et usages plus accessibles pour les habitants.

- Ambition 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : Leviers de la cohésion territoriale

Le SCOT-AEC doit traduire l'objectif majeur tendant à permettre que les ménages qui travaillent sur le territoire puissent y habiter. Cela se traduit par trois objectifs principaux :

- Assurer la réponse aux besoins estimés à 4 400 logements additionnels, parc public et privé, pour la période 2025-2034. Cet objectif a été défini en tenant compte de la dynamique actuelle du marché et la volonté de relocalisation de l'économie ;
- Produire une offre de logements conventionnés diversifiée qui réponde aux objectifs de la loi Solidarité renouvellement urbains ;
- Soutenir l'accession à la propriété, avec en priorité celle des primo-accédants et des ménages aux revenus modestes et moyens, en travaillant collectivement avec les organismes de logements publics

Le DOO encourage des comportements plus vertueux en promouvant la mutualisation des services et équipements sur le territoire, des espaces de stationnement, de zones de livraison, des accès, et des services aux entreprises dans les zones d'activités, etc. Il s'agit aussi d'accompagner le changement de comportement de mobilité, en facilitant l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle par des services de mobilité et des aménagements adaptés et sécurisés : voies bus, itinéraires cyclables, cheminements piétons, réorganisation du stationnement, aménagement covoiturage, etc.

- *Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) : Conforter les centralités*

Adopté en 2018, le schéma directeur du commerce est le cadre de référence politique permettant de réguler les implantations commerciales, afin de permettre aux habitants l'accès à une offre équilibrée et de préserver les centralités et le commerce de proximité.

En complémentarité, dans le cadre du SCOT-AEC, le DAACL vient traduire ses objectifs généraux en prescriptions relatives aux secteurs d'implantation, aux surfaces, types d'activités, intégration paysagère ou urbaine...

Le DAACL s'applique le plus souvent dans les projets marchands de plus de 1 000 m² de surface de vente concernés par des passages en CDAC. Cependant, intégré au PLUi, il peut être opposable à des projets de plus petites tailles.

Il constitue donc un outil important pour les élus du territoire et les porteurs de projets.

Inscrit lui aussi dans un processus de concertation avec les acteurs locaux, le DAACL, est organisé autour de cinq grands objectifs portés par le territoire :

- Consolider et affirmer les centralités du territoire : l'enjeu est, dans un environnement commercial marqué par la forte croissance de formats concurrents en périphérie, d'affirmer les centralités. Le DAACL préserve et encourage les implantations commerciales dans toutes les centralités du

territoire, qui sont des lieux prioritaires d'implantation des commerces sur la durée du SCoT. Un atlas des centralités est annexé au DAACL.

- Maîtriser et rationaliser les implantations commerciales dans les secteurs d'implantation périphériques : les développements commerciaux importants ces dernières années dans les localisations de périphérie se sont accompagnés d'un phénomène de vacances commerciale en augmentation engendrant de forts enjeux de restructuration et de traitement des friches. Le DAACL préconise d'accompagner ces transformations tout en étant vigilant sur les typologies d'activités, les formats qui s'implantent et les risques potentiels sur les centralités.
- Limiter les développements commerciaux en-dehors des localisations préférentielles : le territoire se dote donc d'une règle simple : aucun nouveau projet d'équipement commercial n'est autorisé sur le territoire s'il est situé en-dehors des localisations préférentielles du DAACL.
- Renforcer la qualité des commerces en matière d'insertion urbaine, paysagère et architecturale
- Vers une logistique commerciale organisée et efficace : afin de favoriser un fonctionnement urbain plus harmonieux et de privilégier un objectif de transition écologique, le DAACL encadre le développement de la logistique commerciale

Concernant la gouvernance du territoire, le DAACL encourage la tenue d'un débat dans une instance communautaire pour tout projet commercial, de création ou d'extension, de 300 à 1.000 m² de surface de vente.

- *Le Plan d'actions Air Énergie Climat 2025-2031 : Accélérer la transition écologique du territoire*

A travers le Plan d'actions Air Energie Climat, l'agglomération veut accélérer et intensifier sa transition écologique, en planifiant des actions concrètes en matière de logement, de mobilités, d'énergie renouvelable, de nature et biodiversité, de transition agricole et économique à réaliser sur les 6 prochaines années.

S'il répond à une obligation légale, comme les autres parties du SCOT-AEC, ce plan d'actions est avant tout un acte politique par lequel les élus de GrandAngoulême tracent le chemin d'un développement équilibré, sobre et durable. Il répond à l'ambition fixée dans le P.A.S pour 2030 : réduire de 30% les consommations d'énergie, de 63% les émissions de gaz à effet de serre, multiplier par 7 la production énergétique solaire...

Le contenu du plan d'actions s'appuie sur les nombreuses contributions déjà élaborées dans le cadre des travaux communautaires (feuille de route transition écologique, plan de transition, feuille de route biodiversité...) ou issues des réflexions des citoyens, notamment celles du conseil de développement, et des partenaires locaux

Pour la période 2026/2031, 62 actions sont ainsi proposées, organisées autour de sept priorités (annexe 1) :

- Priorité 1 : La rénovation performante du bâti pour de multiples co-bénéfices
- Priorité 2 : La décarbonation des transports
- Priorité 3 : Des énergies renouvelables qui bénéficient au territoire
- Priorité 4 : La nature comme alliée face au changement climatique
- Priorité 5 : La transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation
- Priorité 6 : Une économie circulaire
- Priorité Socle : Des moyens d'action à la hauteur des enjeux

Un certain nombre des actions visées ont déjà commencé à être mises en œuvre dans divers domaines : GrandAngoulême Habitat, rénovation du parc social, promotion des mobilités actives et des transports collectifs, montée en puissance du photovoltaïque, plan friches, préservation de la ressource en eau, Programme agricole et alimentaire territorial, plate-forme de réemploi...

Avec ce plan d'actions, il s'agit de passer à la vitesse supérieure sur ces champs et d'investir d'autres domaines : la préservation des forêts, les nouvelles mobilités, l'accompagnement des professionnels du bâtiment, le développement de réseaux de chaleur...

Il s'agit aussi de créer les conditions d'une transition accélérée, par une gouvernance de territoire structurée, la formation des acteurs, une communication adaptée aux enjeux de l'urgence climatique notamment.

- *Les annexes du SCOT-AEC*

Les autres pièces annexées au SCOT-AEC sont le diagnostic du territoire, l'évaluation environnementale du SCOT-AEC, la justification des choix, la justification de la trajectoire ZAN, et le bilan de la concertation.

Monsieur Pascal BARBIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur un avis à donner sur le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial de GrandAngoulême, arrêté à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 19 septembre 2024.

Après délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

OBSERVATIONS :

Madame le Maire précise que grâce à cette procédure de centralité, va s'installer deux opticiens. Ils vont se déplacer à domicile.

L'ancien tabac est dans le périmètre et devra rester un commerce.

Stéphanie MOREAU demande pourquoi il n'y a pas de commerce anciennement chez ROBIC. Barbara précise que ça relève d'un propriétaire privé, elle donnera un avis lorsqu'elle sera saisie par un commerce.

DELIBERATION 2024-06-56 : Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE MOBILITE

Monsieur Pascal BARBIER, Adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que la communauté d'agglomération de Grand Angoulême a initié par délibération du 11 mars 2021 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle des 38 communes de l'EPCI valant Plan de Mobilité (PLUi-M). Cette démarche a été combinée avec la révision du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC), dans le but de construire une vision stratégique globale de l'avenir du territoire.

Le PLUi-M a pour objectif de déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local.

Il doit être compatible avec le SCOT-AEC.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'expression de la vision politique des élus dans les domaines de compétence de l'urbanisme et de la mobilité. Il fixe les grandes orientations sur le territoire de GrandAngoulême à un horizon de 10 ans, et transcrit les ambitions du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCoT-AEC), élaboré à la même échelle et en cohérence avec celui-ci.

Directement issu du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC, le PADD a été précisé suite aux présentations du projet dans les 38 communes, de mai à juillet 2024, (mardi 25 juin 2024 pour la ville de Nersac), puis à la réunion des maires du 4 juillet et la conférence des maires du 4 septembre. Cela a permis d'aboutir à un projet qui a été présenté et débattu le 19 septembre 2024 en Conseil Communautaire de GrandAngoulême.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) du PLUi-M est structuré autour des trois ambitions définies dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT-AEC :

- **Ambition 1** : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et améliorer la qualité de vie

Une des orientations fortes de l'ambition 1 est la réduction de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), qui s'inscrit dans la trajectoire nationale et régionale de zéro artificialisation nette à horizon 2050.

Conformément aux objectifs du SCOT-AEC, le PADD définit une consommation maximale d'ENAF de 252 ha sur la période du PLUi-M (2025-2034) répartie entre les surfaces dédiées au développement économique (91 ha), à l'habitat (143 ha), aux services et équipements (18 ha).

En complément de ces objectifs de réduction de consommation, le PADD précise aussi les objectifs de renaturation de 12 ha sur la période du PLUi-M afin de tendre vers la trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon 2050, dans le respect des orientations nationales définies par la loi Climat et Résilience. Le PADD prévoit ainsi une économie d'espace de 51% par rapport à la période 2015-2024, dans une compatibilité avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Ces objectifs de consommation et de renaturation pourront faire l'objet de revoyure, dans le cas où des difficultés à mener les opérations se présentent, et ce dans le cadre des bilans triennaux de consommation d'espace, prévus à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est important de rappeler qu'en parallèle de la consommation d'espace, le développement doit s'appuyer sur le réinvestissement de l'enveloppe urbaine, au travers de la reconquête des friches, de la mobilisation des logements vacants et la mobilisation du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine. Celles-ci permettent de répondre à 61% du besoin en logements.

➤ **Ambition 2** : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique

➤ **Ambition 3** : L'habitat, les mobilités et le lien social : Leviers de la cohésion territoriale

Les principales évolutions par rapport aux documents en vigueur et suite au travail d'association des conseils municipaux et des maires ont porté sur :

- La valorisation des communes rurales dans l'équilibre territorial ;
- Le renforcement de l'accompagnement des ménages pour l'accession à la propriété
- La réduction des superficies commerciales périphériques et la promotion de la proximité
- La révision de la définition de la densité nette (en excluant les voiries du calcul de la densité) et l'ajout d'une densité plancher pour les opérations d'habitat ;
- L'ajout de la clause de revoyure sur les zones à urbaniser qui pourront être révisées durant la période en vigueur du PLUi-M
- La répartition de la consommation foncière en extension en faveur des communes SRU déficitaires
- La priorisation de l'aménagement des pistes cyclables

Monsieur Pascal BARBIER propose de :

DE DEBATTRE sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi valant Plan de Mobilité, afin de pouvoir donner un avis.

OBSERVATIONS :

Une demande de lotissement pour le projet Doha, il restera les « dents creuses » ou le N and B.

Cause a revoyure, il y a quelques communes rurales qui souhaitent se développer.

Madame le Maire rappelle qu'elle ne souhaitait pas se figer dans un dispositif. Au départ a été défini des plans de terrains à construire, mais grand Angoulême ne connaît pas le territoire. De plus il était nécessaire de tenir compte de la biodiversité.

Une OAP cassé à cause d'un papillon bleu au Peu. Sylvie GOMEZ : au niveau des pistes cyclables pas grand-chose à faire. A Nersac se fera des chaussi-doux une chaussée partagée entre les voitures et les vélos.

Les cyclistes ne sont pas forcément pour, mais il faut s'adapter.

Marie-Claude MONTEIL précise qu'elle a été interpellée par une dame car il n'y a pas de pistes cyclables dans la zone. Madame le Maire rappelle que le lieu industriel n'est pas forcément le plus adapté. Le souhait est de poursuivre la piste cyclable depuis Saint-michel. Plusieurs cyclistes peuvent prendre la route.

Jonathan MONGRENIER : il ne reste que l'OAP Doha ou la Mairie peut encore avoir un avis.

Une autre OAP Monsieur et Madame RE très difficilement aménageable car la maison est en plein milieu du terrain, et le Département doit donner un avis favorable pour la sortie sur voirie départementale.

Pascal BARBIER, rappelle que la commune avait une superficie d'hectares donnés pour bâtir qui a été revu à la baisse.

Après débat les membres du conseil municipal emettent :

Un avis favorable.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

DELIBERATION 2024-06-57 : Rapporteur : Madame Séverine ALQUIER
PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVU CRECHE 1^{er} TRIMESTRE 2025

Madame Séverine ALQUIER, informe les membres du conseil que chaque année en fin d'exercice il convient de voter les montants mensuels des participations qui seront à verser au SIVU CRECHE La COURONNE-ROULLET-ST-ESTEPHE-NERSAC pour le premier trimestre 2025, dans l'attente du vote du budget principal 2025 par la commune. Ces acomptes sont indispensables pour le bon fonctionnement de cet organisme.

Au vu de la délibération prise par le SIVU Crèche, il est proposé de verser :

- Une somme de 5 514.22 euros par mois pour Janvier, février et Mars 2025, soit 16 542.66 euros, correspondant à 1/10^{ème} de la participation 2024, (conformément à la délibération du SIVU CRECHE « La Couronne–Roullet-ST-Estèphe-Nersac » du 10 avril 2024.
- Madame Séverine ALQUIER précise que ces sommes seront inscrites au budget principal 2025.

Madame Séverine ALQUIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le versement de ces sommes.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

DELIBERATION 2024-06-58 : Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
REDEVANCE GRDF

Monsieur Pascal BARBIER rappelle que la ville de Nersac a autorisé GRDF par délibération et convention signée en 2014, l'hébergement et la pose d'équipements permettant le télérelevage des données en matière de consommation de gaz.

A ce titre, il a été prévu dans ladite convention une redevance annuelle de 50 € HT soumis à indexation. Au titre de l'exercice le montant est de 59.39€ HT que GRDF versera à la ville de Nersac à l'émission du titre correspondant.

Ces équipements sont placés sur les toits de la mairie et de l'église.

S'agissant d'une recette, Monsieur Pascal BARBIER, propose aux membres du conseil municipal d'approuver cette dernière et d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches pour recouvrer ce montant.

Monsieur Pascal BARBIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

⇒ D'entériner cette proposition ;

⇒ D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents qui seront nécessaires pour la bonne fin de ce dossier.

DELIBERATION 2024-06-59 : Rapporteur : Madame le Maire
CESSION IMMEUBLE GRAND RUE A L'OPH POUR 1€ SYMBOLIQUE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le bien grand rue à fait l'objet d'une délibération voté le 25 juin 2024.

Madame le Maire, rappelle que la ville de Nersac avait lancé du 13 février 2017 au 14 mars 2017 une enquête publique et parcellaire pour une opération d'aménagement urbain sur l'ensemble bâti Grand'Rue afin d'y réaliser des logements à vocation sociale.

Un avis favorable avait été émis par le commissaire enquêteur.

L'Epfna Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine a accompagné la ville de Nersac sur cette opération en se portant acquéreur de l'ensemble immobilier et la réalisation des premiers travaux (déconstruction, dépollution, maîtrise d'œuvre) pour un montant total de 232 277.50 Euros.

Acquisition :	105 000,00 €
Frais d'acte :	3 074,95 €
Travaux :	117 389,28 €
Impôts :	2 109,89 €
Etudes :	4 703.38 €

L'EPFNA a restitué le bien à la ville de Nersac moyennant une valeur de rétrocession de **92 277.50 Euros**, (232 277.50 € - 140 000.00 € de minoration foncière bâti + travaux) **mandaté le 19 mai 2020 mandat n° 502 sur bordereau n° 68** en première partie, puis l'apurement du compte pour un montant de **10 489.20 Euros** :

Mission de diagnostic	3 330.00 €
Maîtrise d'œuvre et contrôle technique	752.40 €
Taxes foncières 2019 & 2020	6 406.80 €
Mandaté le 1^{er} janvier 2022 mandat n° 740 sur bordereau 133.	

Le coût de l'opération immobilière pour la ville de Nersac est de : 102 766.70 €.

L'OPH « Office Public de l'Habitat de l'Angoumois » a adressé son APD (avant-projet définitif) le 25 février 2019, sur la base de la réhabilitation du bâti avec 9 logements et 4 constructions neuves réservés aux seniors permettant une subvention départementale. Soit un projet de 13 logements.

La ville de Nersac est concernée par les travaux des aménagements extérieurs : parking public, voirie interne, jardin partagé, pergola, terrain de pétanque, éclairage public et cheminement piéton reliant le parking au jardin communal.

La ville de Nersac, actionnaire de la SPL GAMA a missionné ces derniers pour gérer sa part de l'opération. L'enveloppe d'estimation de ces travaux a été fixée à 420 000.00 € HT.

Un dossier DETR a été déposé auprès des services de la Préfecture concernant ce projet, et une subvention d'un montant de 157 200.00 € a été attribuée à notre commune.

Il reste à demander une subvention au département lorsque le dossier sera en état d'être porté.

Des erreurs d'appréciations sur le terrain techniques n'ont pas permises à l'OPH de maintenir le projet en l'état soit 13 logements. Il a été supprimé un logement sénior et maintenu les 9 logements dans l'ancien bâti.

La suppression du logement neuf est un élément impactant sur l'équilibre du financement du projet. L'OPH a dû arrêter sa collaboration avec certains bureaux d'études, annuler la procédure de marché engagée pour les travaux, relancer une nouvelle procédure et indemniser certaines entreprises qui étaient déjà retenues.

Le montant global du projet pour l'OPH devrait se chiffrer à **2.800.000 €**.

Pour le financement de ce projet, qui je le rappelle va redonner vie à la Grand'Rue avec la suppression de cette verrue, l'OPH devra souscrire des emprunts à hauteur de 75 %, abonder sur fonds propres et recevoir des subventions de l'état, du département au titre des 3 maisons seniors et non 4.

Aujourd'hui l'OPH n'a pas de certitude du versement de la subvention au titre du fond friches à hauteur de 700 000.00 € mais plutôt à la baisse comptant sur 400 000.00 €.

Pour sa partie travaux, la ville de Nersac a financé :

- Etude préliminaire paysagiste	2 160.00 €
- Mission AVP + part SPL GAMA	3 974.40 €
- Mur de soutènement	33 883.68 €
- Nettoyage terrain	22 621.44 €
Soit un total de	62 639.12 €

Par délibération n° 2017-07-52 lors du conseil municipal du 21 novembre 2017, à la genèse du projet, une délibération avait été votée afin de se positionner sur le projet, l'engagement de l'enquête DUP et enquête parcellaire, établissement d'un document d'arpentage et il avait été prévu la signature d'un bail emphytéotique sur 55 ans, mais sans préciser de montant n'ayant à l'époque pas d'éléments financiers à présenter.

Madame le Maire souhaite apporter des précisions supplémentaires sur la définition de la cession à l'euro symbolique qui reste possible lorsque, comme le relevait le Conseil d'Etat dans son arrêt « Commune de Fougerolles » (3 novembre 1997, n° 169473), il existe un motif d'intérêt général, et que la personne publique reçoit des contreparties suffisantes, bien que cet arrêt n'ait pas défini plus précisément comment déterminer l'existence d'un motif d'intérêt général.

Madame le Maire précise que cette opération va :

- Permettre la réhabilitation d'un bâti très dégradé en centre bourg par l'OPH, la commune n'aurait pas les moyens de le faire, ni de le mettre en sécurité,
- Bénéficier de logements qui auront un impact indéniable pour les commerces locaux, et nos écoles. La ville de Nersac a malheureusement connu deux fermetures de classes.
- 3 logements qualitatifs et aux nouvelles normes seront attribués aux seniors aux PMR permettant ainsi à ces derniers de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile et autonome.
- De plus Madame le Maire siégeant à la commission d'attribution veillera à ce que les demandes d'administrés qui rentreront bien entendus dans les critères d'éligibilités soient traitées avec bienveillance.

A ce jour, et compte tenu de la situation économique à laquelle l'OPH comme la commune doivent faire face, il est proposé :

- Que la commune revoie à la baisse sa participation en termes d'aménagement
- Céder pour l'euro symbolique à l'OPH le bâti existant afin de lui permettre de financer la totalité de la réhabilitation pour redonner un cadre de vie et environnementale satisfaisant à la ville
- Les frais d'actes seront à la charge de l'OPH
- De procéder à l'annulation de la délibération du 25 juin 2024 portant n° 2024-04-40

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Pour : 13

Abstention : 2 (Sandra CANDIAL – Séverine ALQUIER)

Contre : 0

DELIBERATION 2024-06-60 : Rapporteur Madame le Maire
CESSION D'UN BIEN ACQUIS PAR L'EPFNA

Madame le Maire rappelle que L'EPFNA et la Ville de NERSAC ont signé le 8 septembre 2021, une convention opérationnelle n° 16-21-061 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg.

Dans ce cadre, l'EPFNA a acquis le 21 janvier 2021 le bien cadastré Section AS n° 0118 situé au 2, rue des Artisans pour un montant de 60 000.00 €.

Madame le Maire rappelle que soucieuse d'assurer la vitalité de son centre-bourg et de valoriser son patrimoine architectural, la Ville de Nersac avait ambitionné de faire l'acquisition d'un linéaire bâti idéalement localisé dans le centre-bourg en vue de procéder à son réinvestissement par une opération en réhabilitation.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une opération structurante en réhabilitation réalisée sur un linéaire bâti dégradé situé Grand Rue dans le centre-bourg. Ce projet a été porté par l'EPF, la commune de Nersac et l'OPH de l'Angoumois. Les travaux de réhabilitation de ce linéaire devaient être engagés au premier trimestre 2020 pour le développement à terme d'une opération de 12 logements locatifs sociaux.

Une fois cette propriété maîtrisée par l'EPF, la commune envisage de la réinvestir en vue d'y développer une opération d'une dizaine de logements locatifs sociaux en réhabilitation de l'existant. Ce projet qui s'inscrit intégralement dans les objectifs définis dans le PLH de l'agglomération d'Angoulême, devait être de nouveau porté par l'OPH de l'Angoumois.

Cette acquisition par l'EPFNA devait permettre la réalisation d'une opération programmée par l'OPH, dans le but de revitaliser le centre-bourg.

L'OPH n'a pas donné suite à cette proposition de l'EPFNA pour des raisons économiques fin 2022/début 2023 : absence d'équilibre financier dans un contexte très difficile, d'autant que l'OPH rencontrait déjà des difficultés sur une autre opération d'acquisition-amélioration sur Grand-Rue NERSAC.

Le prix de revient du foncier pour l'EPFNA s'élevant à 75 211.60 euros TTC, suivant le détail de validation du prix de cession annexé à la présente délibération.

L'apurement du compte de gestion sera réalisé sur facture à la commune en dehors de l'acte de cession.

Madame le Maire informe que l'acte sera en la forme notarié rédigé auprès de Maître Carole VALADE-MILAN, notaire à Saint-Yrieix sur Charente.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur :

- L'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AS n° 118 située au 2, rue des Artisans, propriété de l'EPFNA, à son prix de revient : 72 733.20 euros HT soit 75 211.60 euros TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte correspondant.
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

OBSERVATIONS :

Madame le Maire précise qu'elle a été informée par EPFNA que l'OPH ne donnait pas suite à l'opération.

Séverine ALQUIER demande si on a le choix ou pas de refuser ?

Madame le Maire répond par la négative et précise toutefois que du fait que la commune redevienne propriétaire du bien elle pourra le vendre sans problème.

Jonathan Mongrenier rappelle qu'au départ l'OPH devait faire 4 logements, et au vu des capacités financières ils n'ont pas donné suite.

Stéphanie MOREAU : Peut-on faire un logement d'urgence, à côté du poste de Police Municipale ?

Pour : 4 (Barbara COUTURIER – Jonathan MONGRENIER – Tancrède BLONDIAUX – Pascal BARBIER)

Abstention : 10 (Séverine ALQUIER-Sandra CANDIAL-Fabrice BOUSIQUE – Carole BERNARDEAU – Sylvie GOMEZ – Isabelle LAPEYRONNIE – Stéphanie MOREAU – Marie-Claude MONTEIL – Claude BUILLES - Sandrine JUTAN)

Contre : 1 (Alain MONNEREAU)

**DELIBERATION 2024-06-6 : Rapporteur Madame Séverine ALQUIER
APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME**

Madame Séverine ALQUIER, Adjointe en charge de l'enfance-jeunesse explique que :

L'ESSENTIEL :

Sous l'impulsion du Schéma Départemental des Services aux Familles, de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance, des spécificités du territoire et des ambitions partagées des communes, de GrandAngoulême, des partenaires institutionnels et acteurs au service des familles, la Convention Territoriale Globale (CTG) a pour objectif stratégique de porter le projet social du territoire de la communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, de partager la même vision du développement et de la cohésion territoriale, d'organiser l'offre de services aux familles et d'articuler les politiques et savoir-faire de chacun afin de mieux agir.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention sur une période pluriannuelle de cinq ans de 2025 à 2029.

La présente délibération a pour objet d'approuver la CTG à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de cinq ans et d'en autoriser sa signature.

La Convention Territoriale Globale fait le lien entre l'ensemble des partenaires et des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire, en gardant pour objectif d'être une agglomération au plus proche des besoins de ses habitants. Elle favorise le croisement des différents schémas existants (Schéma Départemental des Services aux Familles, Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale...), favorisant l'optimisation de leur articulation, et dans le souci de leur adaptabilité et de leur cohérence avec le projet de territoire de GrandAngoulême.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels d'une durée de cinq ans, qui a pour vocation de partager une vision globale du territoire et de repérer les enjeux en faveur des habitants pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux administrés dans leur ensemble.

Le contenu de cette contractualisation a été établi à partir d'un diagnostic réalisé en partenariat par la CAF et le service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême, afin :

- D'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire et d'en déduire des axes prioritaires ;
- De définir les champs d'intervention des actions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

Concrètement, cette Convention Territoriale Globale s'articule autour de 3 axes stratégiques, déclinés en objectifs :

- Développer et coordonner des espaces de coordination et de co-construction sur le territoire communautaire pour faire vivre la CTG ;
- Maintenir et développer une offre de service de qualité, innovante, adaptée aux besoins de toutes les familles et équilibrée sur le territoire ;
- Tendre vers un cadre de vie de qualité et attractif pour toutes les habitantes et tous les habitants via les politiques publiques de GrandAngoulême.

Cette contractualisation appuie également le rôle de l'ingénierie territoriale à travers l'équipe CTG, constituée des chargés de coopération CTG de GrandAngoulême et des chargés de conseil et de développement de la CAF, pour la mise en œuvre des fiches action qui portent sur différentes thématiques, concourant à l'offre de service aux familles, à l'attractivité et à la cohésion du territoire :

- le copilotage et la coopération autour de la CTG,
- les réseaux de professionnels de la CTG,
- la petite enfance,
- l'enfance et la Jeunesse,
- la parentalité,
- l'accès aux droits,
- la mobilité,
- la santé,
- l'habitat,

- la famille et l'attractivité du territoire.

La CTG de GrandAngoulême a été co-construite dans le respect des compétences respectives de l'agglomération et des communes qui la composent.

La durée d'application de cette Convention Territoriale Globale est fixée pour 5 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Pendant cette période, la CTG est le socle territorial incontournable des divers engagements de la CAF sur le territoire de GrandAngoulême, et notamment des financements liés aux différents Bonus existants mais également un document ressource pour toutes les communes dans le cadre de l'application de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance en 2025.

GrandAngoulême, la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente, les 38 communes de l'agglomération, les 4 syndicats intercommunaux ainsi que l'État, le Département, l'Education nationale et la MSA des Charentes seront cosignataires de la CTG.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

D'APPROUVER la Convention Territoriale Globale (CTG) passée entre la CAF, GrandAngoulême, les 4 syndicats intercommunaux, l'État, le Département, l'Education Nationale, la MSA des Charentes et les 37 autres communes de l'agglomération de GrandAngoulême, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Madame Séverine ALQUIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

OBSERVATIONS :

Séverine ALQUIER précise que les agents du GA font un travail assez remarquable.

QUESTIONS POSÉES PAR L'OPPOSITION CONSTRUCTIVE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'opposition constructive n'a pas déposé de questions.

Madame le Maire présente une motion présentée par l'Association des Maires et Président d'intercommunalité de la Charente ayant pour titre « Nous refusons d'être les variables d'ajustements du Gouvernement. Nous n'accepterons aucune des mesures proposées ».

Après lecture cette motion a été mise aux voix :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Madame le Maire présente une motion déposée par le Département de la Charente concernant le Projet de loi de finances 2025 du Gouvernement de Michel BARNIER.
Après lecture cette motion a été mise aux voix :

Pour : 2 (Barbara COUTURIER – Tancrède BLONDIAUX)

Abstentions : 9 (Séverine ALQUIER – Sandra CANDIAL – Fabrice BOUSIQUE – Sylvie GOMEZ - Carole BERNARDEAU – Stéphanie MOREAU – Sandrine JUTAN – Claude BUILLES – Marie-Claude MONTEIL).

Contre : 4 (Alain MONNEREAU – Pascal BARBIER – Isabelle LAPEYRONNIE – Jonathan MONGRENIER)

INFORMATIONS

- Avant de clore ce Conseil Municipal, je demande à Pascal BARBIER de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2024.
- La collecte de la Banque alimentaire aura lieu les 22 et 23 novembre à Super U La Couronne, je remercie les nombreux bénévoles Nersacais pour leur implication. Je peux les citer Yvette BERTEAU, Fabrice BOUSIQUE, Sandra CANDIAL, Dominique DUBOIS, Diaz KONDU, Céline BEHIER, Carole et Lola BERNARDEAU, Marie-Claude MONTEIL, Marie-Laure BARBIER et Barbara COUTURIER.
- Installation du Docteur DOROGOI qui a appelé Barbara, il voulait travailler seul, il lui a été proposé l'ancien local du kiné il a ouvert le 4 novembre 2024.
- Commission à prévoir, subventions associations, travaux et finances.
- Téléthon le samedi 30 novembre, Sandra tu peux nous en dire plus ?
- Sandra précise la présence de quelques animations, ventes de madeleine, tir à l'arc, divers jeux, une marche et une tombola. Rendez-vous à la salle des sports à 14 h 30.
- Michel Jumel vous a envoyé un mail au sujet de la distribution des colis de Noël merci pour votre retour dès que possible.
- Vœux du Maire lundi 13 janvier 2025 salle bleue
- Repas des Aînés le dimanche 19 janvier 2025 salle bleue

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

Je déclare clos ce Conseil Municipal.

FIN DE REUNION : Conseil levé à 20 H 42.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 42 Secrétaire de séance	Le Maire
 Carole BERNARDEAU	 Barbara COUTURIER

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

SCoT VALANT PCAET

PLUI VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUI



Compte-rendu
Réunion publique – 10 juillet 2024
Espace Carat, 18h
Présentation du Schéma de Cohérence
Territoriale Air Energie Climat (SCOT-AEC)
avant Arrêt

Contexte

L'agglomération de GrandAngoulême déploie la démarche *Cartéclima !!* de l'automne 2022 au printemps 2026 pour élaborer simultanément quatre documents de planification urbaine et écologique, conformément aux délibérations du 11 mars 2021.

- Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat-Air-Énergie Territorial (SCoT-AEC)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de mobilité (PLUi-M)

Dans le cadre de cette démarche, une Réunion Publique en deux temps a été organisée le 10 juillet 2024 pour :

1. Présenter le SCoT-AEC avant l'arrêt prévu le 19 septembre en Conseil Communautaire

Cette première partie visait à présenter à la population les grandes lignes du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCoT-AEC). Les objectifs, principaux enjeux et actions de chaque thématique ont été exposés afin d'ouvrir le débat avant l'arrêt de ce document au sein du conseil communautaire. Les thématiques abordées comprenaient :

- Les enjeux des ressources naturelles : Eau, Forêt, Biodiversité
- Les enjeux de l'Agriculture et l'Alimentation
- Les enjeux démographiques : Impacts sur les besoins en logement et développement économique
- Les enjeux de proximité et de mobilité
- Les enjeux de développement des énergies renouvelables
- La santé, la qualité de vie, le bien-être des habitants

2. Présenter le Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi-M avant le débat prévu le 19 septembre en Conseil Communautaire

La seconde partie de la réunion avait pour objectif de présenter les points saillants du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette présentation visait à favoriser les discussions, en particulier sur les questions de mobilité, avant les débats au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux.

En résumé, les objectifs de cette Réunion Publique étaient de :

- Présenter l'ensemble des documents du Schéma de Cohérence territoriale valant Plan Climat Air Énergie territorial (SCoT-AEC) et un focus sur les principaux enjeux et actions
- Présenter les points saillants du Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi valant Plan de Mobilités
- Présenter les objectifs politiques fixés par le SCoT-AEC et le futur Plan de Mobilité
- Permettre un échange entre citoyens et élus sur le travail mené depuis 2 ans

Deux comptes rendus distincts ont été réalisés suite à la réunion publique : un pour le volet SCoT-AEC, et deuxième pour le volet PADD du PLUi-M.

Participants

Au total, plus d'une trentaine de citoyens ont participé à la soirée de la Réunion Publique. Parmi eux, certains étaient déjà engagés dans la démarche Cartéclima I, ayant assisté à un atelier précédent ou à une autre réunion publique sur le sujet. Parmi les participants, il y avait des membres d'associations et de collectifs (Conseil citoyen, Conseil de Développement, Charente Nature, iCamaGa, Cocip, etc.), ainsi que des élus municipaux.

L'équipe d'animation était composée de :

Huit élus communautaires et référents :
Michel Buisson, conseiller délégué en charge de la politique de l'emploi et de l'insertion, de la santé

Mariana Rios, facilitatrice de Lisode, bureau d'études spécialisé en mise en œuvre de concertation

Michel Germaneau, Vice-Président en charge des Mobilités

Thierry Hureau, conseiller délégué en charge de l'assainissement

Pascal Monier, Conseiller délégué en charge du SCOT, de l'action cœur de ville, revitalisation du centre-ville et centre bourg, aménagement durable du territoire, nature et biodiversité

Jean Révéreault, Vice-Président en charge des transitions écologiques et énergétiques et du Plan Climat

Gérard Roy, Vice-Président en charge du développement économique

Vincent You, Vice-Président en charge du PLUi, stratégie agricole et des circuits économiques de proximité

Hassane Ziat, Vice-Président en charge de l'Habitat

Solveig Chanteaux, experte technique du bureau d'études Mosaïque Environnement

Les membres des services de Grand Angoulême :

Bernard Vera, direction du service Planification Urbaine

Boris Le Jolly, direction du service Transition Ecologique

Aline Delatte, coordinatrice de la démarche Cartéclima !

Armelle Pierre, chargée de mission Transition Ecologique

Céline Ribeyre, chargée de mission Mobilités Durables

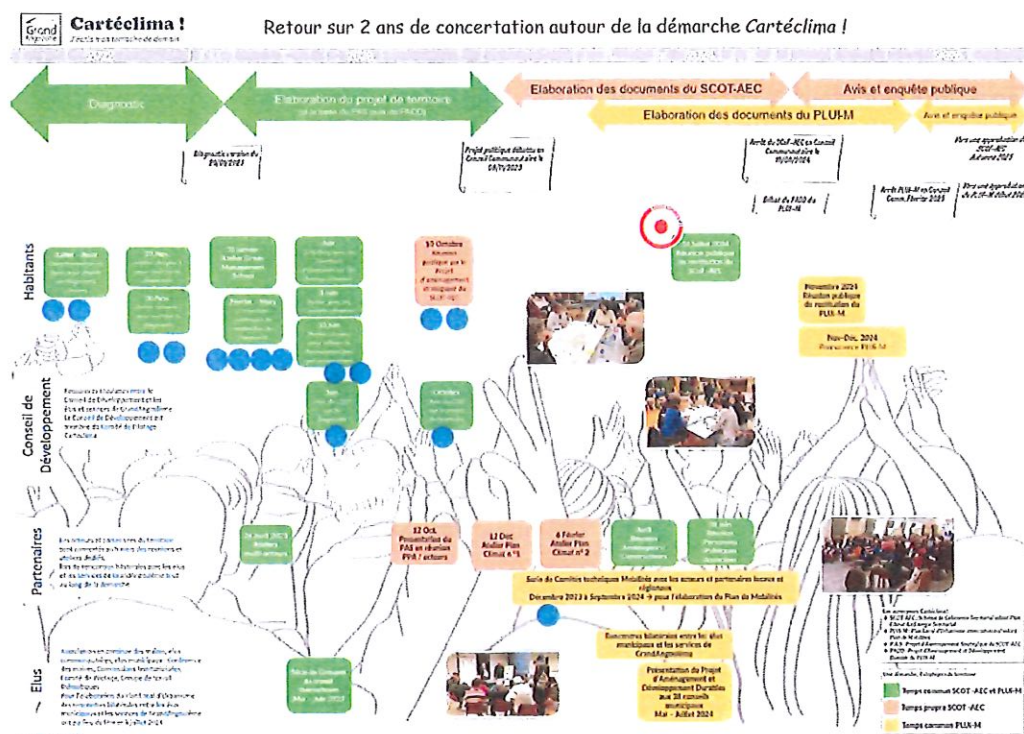
Accueil

Les participants ont signé une feuille d'émargement à leur arrivée et ont pu participer à deux dynamiques interactives :

Une première dynamique pour indiquer le moyen de transport utilisé pour venir, en lien avec la transition énergétique et les mobilités.



Une deuxième dynamique pour préciser leur niveau de participation antérieure à la démarche Cartéclima ! en plaçant une gommette bleue pour identifier leur implication (atelier, réunion, etc.). Sur la frise globale de la concertation ci-dessous, il est possible de distinguer les cercles bleus qui correspondent aux espaces où certains participants ont effectivement pris part à la démarche.



Ces deux dynamiques nous ont permis de mieux comprendre le profil des participants à la réunion, de situer celle-ci dans le contexte global de la démarche, et d'initier l'abord des sujets clés de la réunion publique.

Introduction

Messieurs Pascal Monier et Jean Révéreault ont introduit la soirée en remerciant les citoyens pour leur présence et en présentant le contexte, les objectifs, et les étapes d'élaboration des documents de *Cartéclima !*, ainsi que l'articulation entre les différents documents, leur portée réglementaire, et leur caractère opposable ou non.

Cartéclima ! est un projet politique commun visant à élaborer simultanément quatre documents de planification essentiels : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), et le Plan de Mobilité. Ces documents se recoupent et traitent de problématiques communes, nécessitant une mise en cohérence. Ils abordent divers enjeux tels que le logement, les déplacements, l'alimentation, le travail, la production et les loisirs. L'objectif est d'atténuer les effets du changement climatique, de s'adapter à ses impacts, de préserver les ressources naturelles et de promouvoir la santé et le bien-être des habitants.

Ils ont précisé que les différentes lois et réglementations environnementales à l'échelle régionale et nationale ont été prises en compte dans les documents en cours d'élaboration, notamment :

- la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- la loi énergie-climat 2019
- La stratégie nationale bas carbone (snbc)

- La loi Solidarité et Renouvellement Urbain
- La loi Climat et Résilience (avec l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » ou ZAN)
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Etc.

Ce projet ambitieux a déjà nécessité deux ans de travail collaboratif entre les élus communautaires et municipaux, ainsi que la participation du Conseil de Développement, des habitants et des acteurs du territoire, et il continuera à mobiliser des efforts au-delà de cette période initiale. Cette collaboration a nourri les différentes étapes obligatoires à la réalisation de ces documents, garantissant ainsi une approche participative et inclusive. Les politiques élaborées à la suite de *Cartéclima* ! structureront l'aménagement du territoire et dessineront un nouveau cadre de vie jusqu'en 2050.

Mariana Rios, du bureau d'études Lisode, a ensuite pris la parole pour présenter les objectifs et le déroulement de la réunion. Elle a insisté sur l'importance de laisser les élus dérouler entièrement leur présentation avant d'ouvrir le temps d'échange, afin que tous les sujets puissent être abordés dans le temps imparti. Le temps d'échange, prévu pour durer une heure, permettra aux participants de poser des questions et de discuter des sujets présentés. Mariana a également rappelé aux participants que des feuilles et des stylos sont à leur disposition pour prendre des notes ou écrire leurs questions. Il a été ajouté que deux comptes rendus seraient réalisés à la suite de la réunion pour rendre compte des discussions.

Présentation du SCoT-AEC

Après l'introduction de Messieurs Monier et Révéreault, Solveig Chanteux (Mosaïque Environnement) a initié la présentation du SCoT-AEC. Cette présentation a duré environ une heure et s'est déroulée de manière originale, chaque élu communautaire étant chargé de présenter les thématiques les concernant, aux côtés de l'experte technique Solveig Chanteux. Cela a permis une présentation concise et synthétique. Pour chaque thème, une présentation des enjeux du territoire et des objectifs fixés dans le SCoT-AEC est faite par Solveig Chanteux, bureau d'étude accompagnant la démarche, puis la présentation d'une action concrète du plan Climat par l'élus concerné.



Les enjeux des ressources naturelles : Eau, Forêt, Biodiversité

Intervenants : T. Hureau, P. Monier et S. Chanteux (ME)

L'importance de la trame verte et bleue pour la préservation de la biodiversité et des forêts a été mise en avant. Une réduction de l'artificialisation des sols est prévue d'ici 2034, par rapport à la période 2011-2020. Il s'agit de contribuer à l'objectif régional et national de 30% d'aires protégées, avec une réduction de 10 % des prélèvements en eau doit être visée.

Concernant l'eau, l'action-phare présentée par l'élu était intitulée Economiser l'eau et optimiser ses usages. Cela comprend l'amélioration du rendement des réseaux d'eau et d'assainissement, la sensibilisation des abonnés domestiques aux économies d'eau, et la réutilisation des eaux usées traitées dans une logique expérimentale, tout en favorisant la solidarité entre les territoires, notamment en cas de pénurie d'eau.

Une seconde action du Plan climat a été présentée : « Conduire une gestion durable des forêts du territoire » avec une carte illustrant le potentiel forestier du Grand Angoulême, principal puits de carbone du territoire. L'action inclut la mise en place d'un collectif pour renforcer la coordination entre les acteurs forestiers, publics et privés, le co-financement d'une ingénierie supplémentaire pour accompagner les propriétaires et exploitants de massifs privés, ainsi que l'acquisition d'espaces boisés urbains et périurbains,

Les enjeux de l'Agriculture et l'Alimentation

Intervenants : V. You et S. Chanteux (ME)

Dans le SCoT-AEC, l'évolution du modèle agricole est envisagée pour promouvoir une consommation locale et le maintien des espaces agricoles, qui représentent 46 % du territoire. Plusieurs actions

concrètes du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ont été présentées, telles que le renforcement du Projet Agricole Alimentaire Territorial (PAT), qui vise à structurer et développer des filières alimentaires locales et durables, favorisant ainsi l'approvisionnement local et réduisant l'empreinte carbone de la chaîne alimentaire. L'Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (action focus) qui prévoit de rémunérer les agriculteurs pour les services qu'ils rendent à l'environnement, comme la préservation de la biodiversité, la gestion des paysages ou la protection des ressources en eau. Enfin, l'augmentation de la part de produits issus de l'agriculture locale et durable dans les cantines scolaires, les hôpitaux et autres établissements publics, encourageant ainsi une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Ces actions illustrent l'engagement du territoire à favoriser une agriculture durable, à renforcer les circuits courts et à promouvoir une alimentation de qualité et moins carbonée pour ses habitants.

Les enjeux démographiques : Impacts sur les besoins en logement et développement économique

Intervenants : G. Roy, H. Ziat et S. Chanteux (ME)

Le SCoT-AEC s'inscrit dans une perspective de croissance démographique, avec une augmentation prévue de 8 300 habitants entre 2018 et 2050, en partie liée à la relocalisation de l'économie. Pour répondre aux besoins en matière de logement, le SCoT prévoit une production de 4400 logements sur la période 2025-2034. Il s'agit de prioriser la mobilisation du potentiel foncier dans l'enveloppe urbaine, pour lutter contre l'étalement urbain. Néanmoins, pour répondre aux besoins la consommation foncière continuera à être nécessaire : celle-ci est limitée à 252 ha pour la première période. Cela représente une diminution de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) de -51% par rapport à la décennie précédente (2015-2024), conformément aux objectifs définis dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Plusieurs actions concrètes du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ont été présentées, telles que l'aide au financement du reste à charge pour les rénovations énergétiques, le recyclage des tissus urbains, et le Programme Local de l'Habitat. L'action phare consiste à développer GrandAngoulême Habitat, qui vise à accompagner les particuliers dans des rénovations performantes. Cela inclut un accompagnement avant les travaux et une assistance continue pour les rénovations énergétiques.

Les enjeux de proximité et de mobilité

Intervenants : M. Germaneau et S. Chanteux (ME)

Le SCoT-AEC s'appuie sur la complémentarité et les synergies entre les communes pour favoriser un développement harmonieux du territoire. Il vise à améliorer les conditions de mobilité tout en réduisant son impact climatique, avec un objectif de réduction de 250 GWh de consommation énergétique d'ici 2030. Plusieurs actions du PCAET ont été présentées, dont le développement du court-voiturage. Le court-voiturage consiste à partager des trajets de courte distance en voiture, comme les trajets domicile-travail, pour réduire les coûts, les émissions de CO2 et la congestion routière. Un schéma intercommunal des aires de covoiturage a été validé en 2023 ; des expérimentations de corridors de covoiturage ainsi que d'autres actions sont en cours d'étude pour faciliter et inciter l'usage.

Les enjeux de développement des énergies renouvelables

Intervenants : J. Révéreault et S. Chanteux (ME)

Le SCoT-AEC se base sur une trajectoire énergétique reposant sur trois mécanismes : la baisse des consommations d'énergie, et la production d'énergie locale renouvelable. Plusieurs actions du PCAET ont été évoquées, comme la création d'un méthaniseur, la veille sur l'hydrogène et la géothermie, et l'accompagnement du photovoltaïque. L'action qui a été présentée de manière plus approfondie concernait le développement des réseaux de chaleur urbains en garantissant une couverture en énergie renouvelable élevée. Quatre réseaux de chaleur principaux sont administrés par les bailleurs sociaux. Les objectifs présentés sont de raccorder plus de logements et d'équipements et d'approvisionner les réseaux avec 80 % d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R). La première étape de l'action a été la prise de compétence Réseaux de chaleur par l'agglomération début 2024, et l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur qui a défini quatre zones à haut potentiel à Angoulême, Soyaux et Saint-Michel (29 logements équivalents, soit près de 28 % du parc résidentiel et tertiaire total). La deuxième étape consistera à mener une réflexion systémique pour structurer une filière locale depuis la gestion durable de la forêt pour permettre l'approvisionnement en bois (biomasse forestière, sous-produits de l'industrie du bois, déchets).

La santé, la qualité de vie, le bien-être des habitants

Intervenants : M. Buisson et S. Chanteux (ME)

Le SCoT-AEC se préoccupe de la protection et de la promotion de la santé, qui est le fil rouge de la démarche, car les choix en termes d'aménagement et d'urbanisme sont déterminants pour la santé et le bien-être. Plusieurs objectifs ont été présentés comme favoriser l'activité physique, aménager des espaces verts et collectifs, limiter les nouveaux îlots de chaleur urbains, etc.

Restitution des échanges

Un temps d'échange d'une heure a été consacré aux questions des participants et aux réponses/réactions des élus.

Thèmes Spécifiques au SCOT-AEC

Transition énergétique et énergies alternatives

Une première question a été posée concernant les sources d'énergie alternatives, plus spécifiquement la géothermie. Un des participants a demandé quelle planification et quel budget étaient prévus pour ce potentiel en termes de production locale. L'élu Jean Révéreault a répondu que la géothermie sur le territoire est actuellement à l'étude. Il a précisé qu'ils disposent seulement d'ordres de grandeur issus des communes qui l'ont mise en place. Ce budget inclurait les coûts liés à l'installation et à la maintenance des infrastructures nécessaires pour exploiter cette source d'énergie durable.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) / Gouvernance

Une question a été soulevée concernant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et son impact sur la gouvernance de l'agglomération. Un participant a demandé si un changement de gouvernance était prévu afin d'aligner les décisions avec ce plan d'action, de manière que les indicateurs soient

suivis et le PCAET respecté, et que les décisions prises à l'Agglo soient filtrées à travers ces nouveaux défis.

L' élu Jean Révérald a souligné que « nous sommes sur un changement de comportement global, un changement de nos infrastructures, de nos équipements, de nos services », donc la nécessité de mettre en place un pilotage rigoureux. Dans le plan climat, et dans la liste des fiches actions, Il est prévu la création d'une gouvernance dédiée. Il a été souhaité que dans cette nouvelle gouvernance, la place des jeunes soit sécurisée, avec un engagement spécifique à cet égard. Il a également mentionné l'importance d'optimiser les indicateurs de développement durable actuels. « Pour les indicateurs, on y arrive », a-t-il précisé, ajoutant que la notion de budget vert de l'agglomération sera intégrée au budget de 2024. Concernant les indicateurs, il existe actuellement une certaine ambiguïté quant à leur utilisation. Il est donc prévu de mettre en place des formations pour les élus. De plus, il a été évoqué que pour ceux qui débiteront en 2026, l'agglo pourra les accompagner afin de rendre cette question de la gouvernance plus fonctionnelle et en adéquation avec l'état des choses.

Agriculture et circuits courts

La promotion de l'agriculture locale via des circuits courts pour les cantines et la restauration collective a été abordée. Un participant a demandé s'il était possible de s'affranchir du code des marchés publics pour favoriser l'agriculture locale, plus coûteuse que la grande distribution. L' élu Vincent You a répondu qu'il est obligatoire de respecter la loi et que le contrôle de légalité de la préfecture s'applique. Il a toutefois souligné qu'il existe des moyens de renforcer l'achat local, notamment par le biais de projets diversifiés comme le "Panier jeunes pousses" et l'accompagnement de "Paysans Charente Bio", qui vend à toutes les communes de l'agglomération. Il a précisé qu'aujourd'hui, l'achat public local est beaucoup plus important qu'il y a quelques années. Il a également mentionné que l'enjeu principal reste la suffisance de la production locale et la logistique nécessaire pour la distribution.

Points Communs SCOT AEC et PLUi-M

Utilisation du terrain de l'ancienne SNPE

Le projet d'un méga-incinérateur sur le site de l'ancienne société nationale des poudres et explosifs (SNPE) a été abordé. Une question a été posée en commençant par l'affirmation que, bien que tout ce qui est prévu dans les stratégies du SCOT-AEC soit positif, ce projet de méga-incinérateur soulève des inquiétudes concernant son impact potentiel sur l'environnement et le patrimoine. Le participant a précisé que cette installation est contestée par de nombreuses associations. L' élu Pascal Monier a répondu que ce sujet n'était pas couvert par les stratégies du SCOT-AEC, étant un projet porté par CALITOM et non par Grand Angoulême. C'était un choix de ne pas inscrire ce sujet ni de porter le débat de l'unité de valorisation énergétique au SCOT.

Une autre question a souligné que l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) préoccupe les habitants en raison de son impact à long terme sur le territoire et qu'il est crucial de l'intégrer dans l'aménagement futur. L' élu Jean Révérald a expliqué que ce sujet « parasite » les autres réflexions sur les énergies renouvelables. Il a précisé que les stratégies énergétiques actuelles du SCOT-AEC ne prennent pas en compte l'UVE, qui évolue en dehors de la démarche *Cartéclima 1*. Le SCOT-AEC privilégie d'autres formes d'énergie, telles que la géothermie, le photovoltaïque, le bois, le méthane,

et éventuellement l'hydrogène. Cependant, il a exprimé le souhait des élus d'intégrer ce sujet dans le cadre de *Cartéclima I*, en prévoyant des temps de discussion spécifiques. Il a ajouté que le plan climat a une durée de vie de six ans et qu'il pourra être actualisé en cours de route, mais que d'ici 2030, ce projet ne figure pas dans le plan climat. L'élus G.R. a complété en mentionnant que le site de l'ancienne SNPE offre un potentiel foncier intéressant pour accueillir des activités économiques.

Développement économique durable et économie circulaire

Un participant a souligné que les jeunes générations recherchent des territoires attractifs dotés de solutions de mobilité alternatives. Il a été noté qu'il est crucial de développer des activités économiques durables tout en préservant l'équilibre et en évitant les industries polluantes. L'élus Gérard Roy a répondu que chaque projet économique serait évalué en fonction de sa desserte, de son impact sur le territoire, du foncier disponible, de l'environnement, et de la possibilité de développer de nouvelles filières énergétiques, telles que l'hydrogène.

Une autre question a été soulevée concernant la gouvernance nécessaire pour financer et réguler les actions entre les 38 communes du territoire. Étant donné que le projet nécessitera des investissements importants, des interrogations ont été exprimées sur la manière de prioriser les initiatives. L'élus Gérard Roy a expliqué que la structure de gouvernance actuelle est conçue pour transformer les stratégies en actions concrètes. Il a souligné que l'économie circulaire constitue un levier clé pour répondre aux besoins des entreprises, et que le secteur public peut initier et soutenir les initiatives privées. Bien qu'il existe de nombreuses initiatives, leur coordination reste à améliorer, ce qui est l'objet d'une des fiches actions avec le financement de l'ADEME pour les secteurs privé et public. Le Grand Angoulême doit soutenir ces efforts, mais les entreprises et les acteurs locaux doivent également prendre le relais. La priorisation des projets sera effectuée par le bureau communautaire, puis validée par le conseil communautaire, en veillant à une utilisation optimale des ressources limitées.

Financement et développement des Zones d'activités économiques

Une question a été posée concernant le développement des Zones d'activités économiques, qui sont actuellement limitées à certaines activités spécifiques, sans possibilité d'élargir à d'autres services. L'élus Gérard Roy a mentionné que des initiatives sont organisées pour mutualiser des services tels que la restauration, les mobilités, ainsi que des services pour les enfants et la sécurité, comme l'Euratlantic. L'élus Michel Germaneau a ajouté que les lignes de transport en commun pour certaines zones seront renforcées à partir de septembre afin d'améliorer les dessertes, notamment la ligne 10 pour la zone des Montagnes et la ligne 1 vers Euratlantic.

Mot de clôture

M. Révéreault a clôturé la réunion publique en rappelant les prochaines étapes importantes :

Arrêt du SCOT-AEC : Prévu pour le 19 septembre 2024 en Conseil Communautaire. Ensuite, les avis des Personnes Publiques Associées (État, Régions, Chambres Consulaires, etc.) seront recueillis. Une enquête publique se déroulera entre janvier et mars 2025, et le processus sera finalisé par l'approbation du SCOT-AEC en Conseil Communautaire à l'automne 2025.

Débat PLUi valant Plan de Mobilités : Le débat du PADD en Conseil Communautaire est également prévu pour le 19 septembre 2024. Par la suite, un débat aura lieu dans chaque Conseil Municipal des 38 communes. De novembre à décembre 2024, des permanences sur rendez-vous seront organisées pour les particuliers, permettant aux citoyens de rencontrer des représentants pour poser des questions et exprimer leurs préoccupations ou suggestions concernant le PLUi. Il est prévu d'arrêter le PLUi-M en février 2025. S'en suivront la collecte des avis des Personnes Publiques Associées, puis une enquête publique. L'approbation finale du PLUi-m est prévue pour février 2026.

Pour finir, M. Révéreault a remercié l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication dans cette démarche.

Les participants ont pu poursuivre les échanges avec les élus et les services de GrandAngoulême autour d'un buffet.

Ce compte rendu présente un résumé des discussions tenues lors de la réunion publique de Grand Angoulême, mettant en lumière les questions soulevées par les participants et les réponses apportées par les élus. Il reflète les préoccupations des citoyens concernant notamment la transition énergétique, la gouvernance, le développement économique, la valorisation de l'agriculture local et l'utilisation des terrains.

Cartéclima !

SCoT SCOT VALANT PCAET

J'écris mon territoire de demain

PLUI VALANT PLAN DE MOBILITÉ

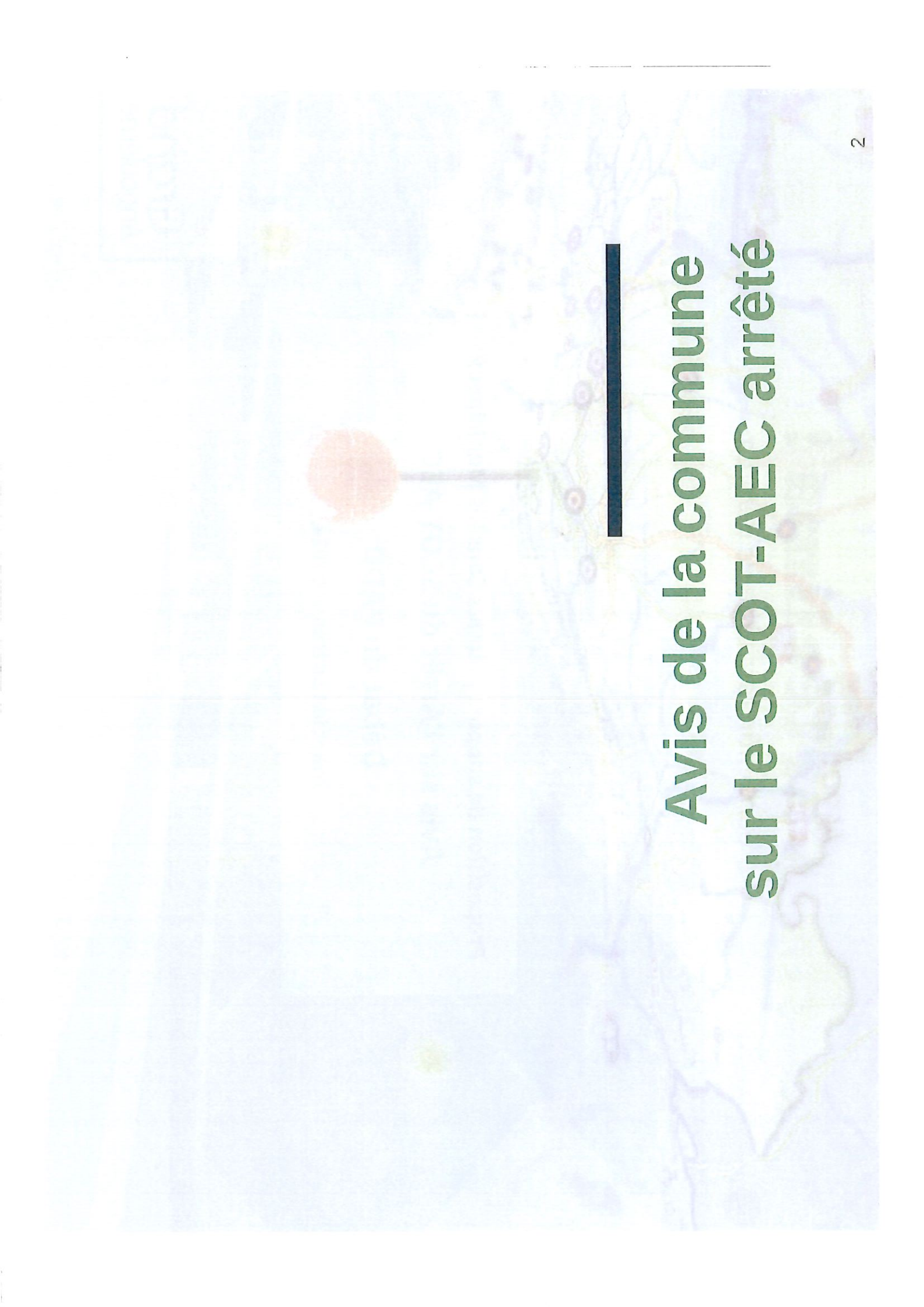
PLUI

Proposition de support pour les Conseils Municipaux
Avis sur l'Arrêt du SCOT-AEC

Débat du PADD

Avant le 12 décembre 2024

 **Grand**
Angoulême

The background of the page is a faded, light-colored map. A red pushpin is stuck into the map, with its point resting on a small, irregularly shaped area. The pushpin has a red circular head and a thin, dark stem. The map itself shows various geographical features like rivers, roads, and boundaries in muted colors.

Avis de la commune sur le SCOT-AEC arrêté

Le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial



- Par délibération du 11 mars 2021, GrandAngoulême a lancé la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale** et a fait le choix de le faire valoir **Plan Climat Air Energie Territorial**
- Après deux ans de travail collaboratif, le SCOT-AEC a été **arrêté à l'unanimité par les Conseillers Communautaires le 19 septembre 2024.**
- Les 38 communes de GrandAngoulême sont invitées à remettre un **avis sur le SCOT-AEC arrêté, par délibération d'ici fin 2024**

Le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial



Le SCOT-AEC : Instrument central de la planification territoriale, projet qui s'inscrit dans une réflexion collective à 20 ans pour

- ✓ Définir la politique d'aménagement du territoire de l'agglomération
- ✓ Territorialiser les objectifs des documents de planification de rang supérieur, régionaux, ou à l'échelle des bassins hydrographiques
- ✓ Encadrer les plans et les programmes locaux, dont le PLUi valant Plan de Mobilités (cf. diapo dédié) et le Plan Local de l'Habitat
- ✓ Définir les actions concrètes pour accélérer et intensifier la transition écologique du territoire (sur 6 ans)

Les priorités politiques qui ont guidé l'écriture des documents

- ❖ Renforcer la **cohésion** du territoire en respectant ses équilibres et son identité dans toute sa diversité, rurale et urbaine notamment
- ❖ Consolider l'**attractivité économique et résidentielle** de l'agglomération
- ❖ Atténuer le **changement climatique** et s'y adapter
- ❖ Restaurer et préserver la **nature**, les **ressources** - en particulier **l'eau** - et soutenir une **agriculture** qui contribue à la satisfaction des besoins alimentaires locaux

L'association des élus et la concertation des citoyens et partenaires

Pour une vision de l'avenir du territoire co-construite, partagée et fédératrice

Les élus du territoire

Comités de pilotage

Maires, élus référents, coprésidents du Conseil de Développement

Commissions territorialisées

À l'attention de l'ensemble des élus municipaux

Groupes de travail thématiques

Instances communautaires

Conférences des maires, Bureau communautaire, Conseil Communautaire



Citoyens et partenaires

Concertation citoyenne

A travers de divers outils : Questionnaires en ligne, Ateliers participatifs, Réunions publiques, etc.

Association du Conseil de Développement

Au travers du Comité de pilotage, de la concertation citoyenne, de temps dédié

Les partenaires et acteurs du territoire

Ateliers de co-construction, échanges bilatéraux, réunions dédiées aux Personnes Publiques Associées (PPA)

3 trajectoires définies dans le Projet d'Aménagement Stratégique



Trajectoire démographique

+ 8 300 habitants à horizon 2050 par rapport à 2018



Trajectoire Air-Energie-Climat 2030 et 2050

- ❑ Réduction des GES de **-63%** en 2030 (/2010)
- ❑ Réduction des consommations **-30%** en 2030 (/2010)
- ❑ **34%** des consommations en Energie Renouvelable en 2030



Trajectoire de Sobriété foncière

- ❑ **252 ha** de consommation d'Espace Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2025-2034, soit **-58%** par rapport à la période 2011-2020
- ❑ **150 ha** sur la période 2035-2044

3 ambitions déclinées en prescriptions et recommandations dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

AMBITION 1 :

**Préserver et valoriser
nos ressources pour
s'adapter et atténuer
les effets du
changement climatique
et maintenir une
qualité de vie**

AMBITION 2 :

**Un territoire
accueillant et attractif
qui s'engage pour la
relocalisation de
l'économie et la
transition écologique**

AMBITION 3 :

**L'habitat, les mobilités
et le lien social : leviers
de la cohésion
territoriale**

Document d'Orientations et d'Objectifs

Vers un territoire résilient et attractif / Focus sur 2 des objectifs structurants du SCOT-AEC

Vers la zéro artificialisation nette à horizon 2050

- 1 **Réinvestissement de l'enveloppe urbaine**
au travers de la reconquête des friches, de la mobilisation des logements vacants et la mobilisation du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine

- 2 **Consommation d'espaces Naturels Agricoles et Forestiers**

252 ha maximum de consommation d'ENAF (2025-2034)

- ✓ 91 ha pour le développement économique
- ✓ 143 ha pour l'habitat
- ✓ 18 ha pour les services et équipements

3 **Renaturation**

12 ha pour la période 2025-2034, puis tendre vers la trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon

2050
→ **51%** de consommation nette par rapport à la période 2015-2024, dans une compatibilité très serrée avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine.

→ Clause de revoyure pour ajuster la trajectoire aux contraintes du territoire

Préserver et restaurer la Nature et la biodiversité

→ **Atlas de Biodiversité** réalisé adopté en conseil communautaire le 13 juin 2024

→ **Trame Verte et Bleue mise à jour**, permettant d'identifier les secteurs à protéger sur les milieux principaux caractérisant le territoire :

- ✓ les milieux humides, les boisements, les pelouses calcaires
- ✓ de nouveaux réservoirs de biodiversité dans ces différentes trames, en particulier sur les boisements du Sud-Est du territoire, et certaines pelouses calcaires dont la richesse écologique est mieux appréhendée ces dernières années
- ✓ les zones de corridors écologiques à préserver ou restaurer.
- ✓ les secteurs à mobiliser et protéger pour lever les obstacles aux continuités, par l'identification de secteurs de renforcement des continuités et celle des continuités à créer ou restaurer

Zones d'activités économiques existantes ou en projet

J'écris mon territoire de demain

Sources : SDZAE (Grand Angoulême) / Atelier urbanova - © Algoé 2024

Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique DAACL Vers un renforcement des proximités

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique définit les secteurs et conditions d'implantation des commerces et de l'artisanat

→ **Renforcer la proximité en consolidant et affirmant les centralités du territoire**

Le DAACL préserve et encourage les implantations commerciales dans toutes les centralités du territoire qui sont les lieux prioritaires d'implantation des commerces sur la durée du SCoT.

→ **Réduire les emprises dédiées au commerce dans les secteurs de périphérie**

Le DAACL préconise la restructuration des espaces marchands existants, le traitement prioritaire des friches commerciales et la diversification des fonctions pour, in fine, permettre une recompactification des zones.

Par ailleurs, aucun nouveau projet d'équipement commercial n'est autorisé sur le territoire s'il est situé en-dehors des localisations préférentielles du DAACL.

Accélérer et intensifier la transition climatique de GrandAngoulême :

- en fixant des objectifs partagés pour le territoire à 2030 et 2050
- en planifiant des actions concrètes pour les 6 prochaines années
- avec nos partenaires

7 priorités déclinées en 62 actions concrètes

- ❑ Priorité 1 : La rénovation performante du bâti pour de multiples co-bénéfices
- ❑ Priorité 2 : La décarbonation des transports
- ❑ Priorité 3 : Des énergies renouvelables qui bénéficient au territoire
- ❑ Priorité 4 : La nature comme alliée face au changement climatique
- ❑ Priorité 5 : La transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation
- ❑ Priorité 6 : Une économie plus circulaire
- ❑ Priorité Socle : Des moyens d'action à la hauteur des enjeux

→ **Priorité 1 : La rénovation performante du bâti pour de multiples co-bénéfices**

Le constat :

- Le secteur du bâtiment représente **45% des consommations d'énergie du territoire**
- Le secteur du logement seul représente près de 29% des consommations d'énergie

Objectif clé :

Rénover 25% du parc résidentiel au niveau BBC d'ici à 2030 et de 65% en 2050

Actions concrètes

Développement de GrandAngoulême Habitat

Aide au financement du reste à charge

Actions ciblées sur maisons individuelles

Soutien Rénovation du parc social

Expérimentation auto-rénovation
accompagnée

Soutien à la Filière rénovation

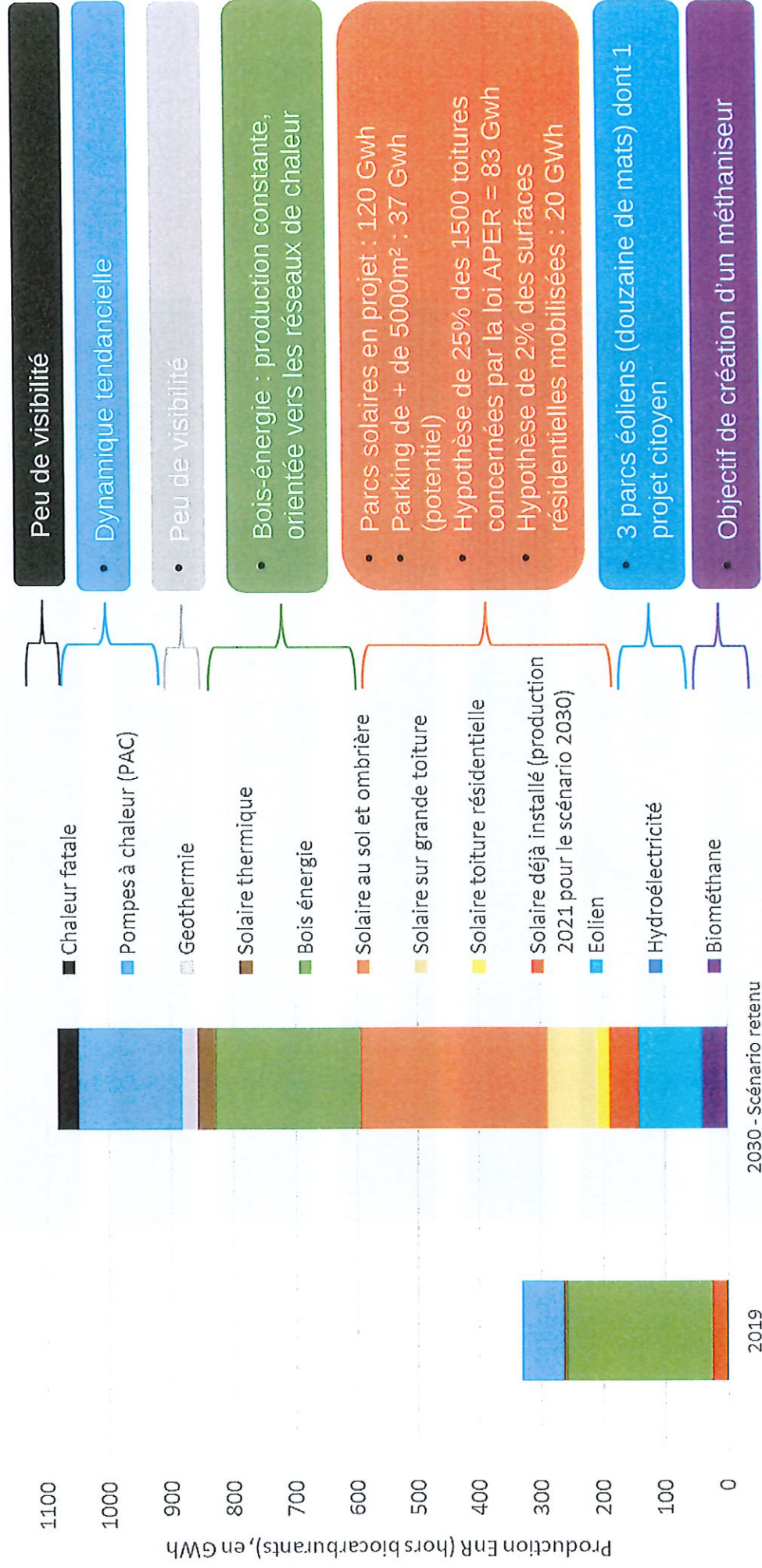
→ **Priorité 3 : Des énergies renouvelables qui bénéficient au territoire**

Seulement 12,5 % de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine locale et renouvelable en 2021

Objectif clé :

Produire plus de 1000 GWh d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire en 2030

Diversification du mix énergétique



Actions concrètes

Animation d'un Réseau ENR territorial

Réseaux de chaleur urbains

Filière bois local

Accompagnement du Photovoltaïque

Grappe solaire

Projet éolien citoyen

Création d'un méthaniseur

Hydrogène et géothermie

→ **Priorité Socle : Des moyens d'action à la hauteur des enjeux**

- ☐ Un portage politique fort
- ☐ Une gouvernance dédiée
- ☐ Un suivi régulier des actions
- ☐ Un engagement collectif
- ☐ Des moyens humains et financiers

Les prochaines étapes SCOT-AEC

Planning prévisionnel

- | | |
|--|---|
| ☐ 19 septembre 2024 | Arrêt du SCOT-AEC |
| ☐ Jusqu'à fin 2024
des | Collecte des avis des Personnes Publiques Associées et communes |
| ☐ Février 2025 | Enquête publique |
| ☐ Avril – Juillet 2025 | Arbitrages politiques, suite aux avis et à l'enquête publique |
| ☐ Juillet 2025 | Approbation du SCOT-AEC |

Les documents constitutifs du SCOT-AEC

Dossier arrêté en Conseil Communautaire – 19.09.2024

[Lien nextcloud](#) vers les documents

Projet d'Aménagement Stratégique

Débat en Conseil Communautaire le 9.11.2023
avec la Stratégie Air Energie Climat dans la version finale

Documents d'Orientations et
d'Objectifs

Document d'Aménagement Artisanal
Commercial et Logistique

Atlas des
centralités

Atlas de la Trame
Verte et Bleue

Plan d'actions Air Energie
Climat

Dispositif
d'évaluation du
Plan d'actions

Les annexes

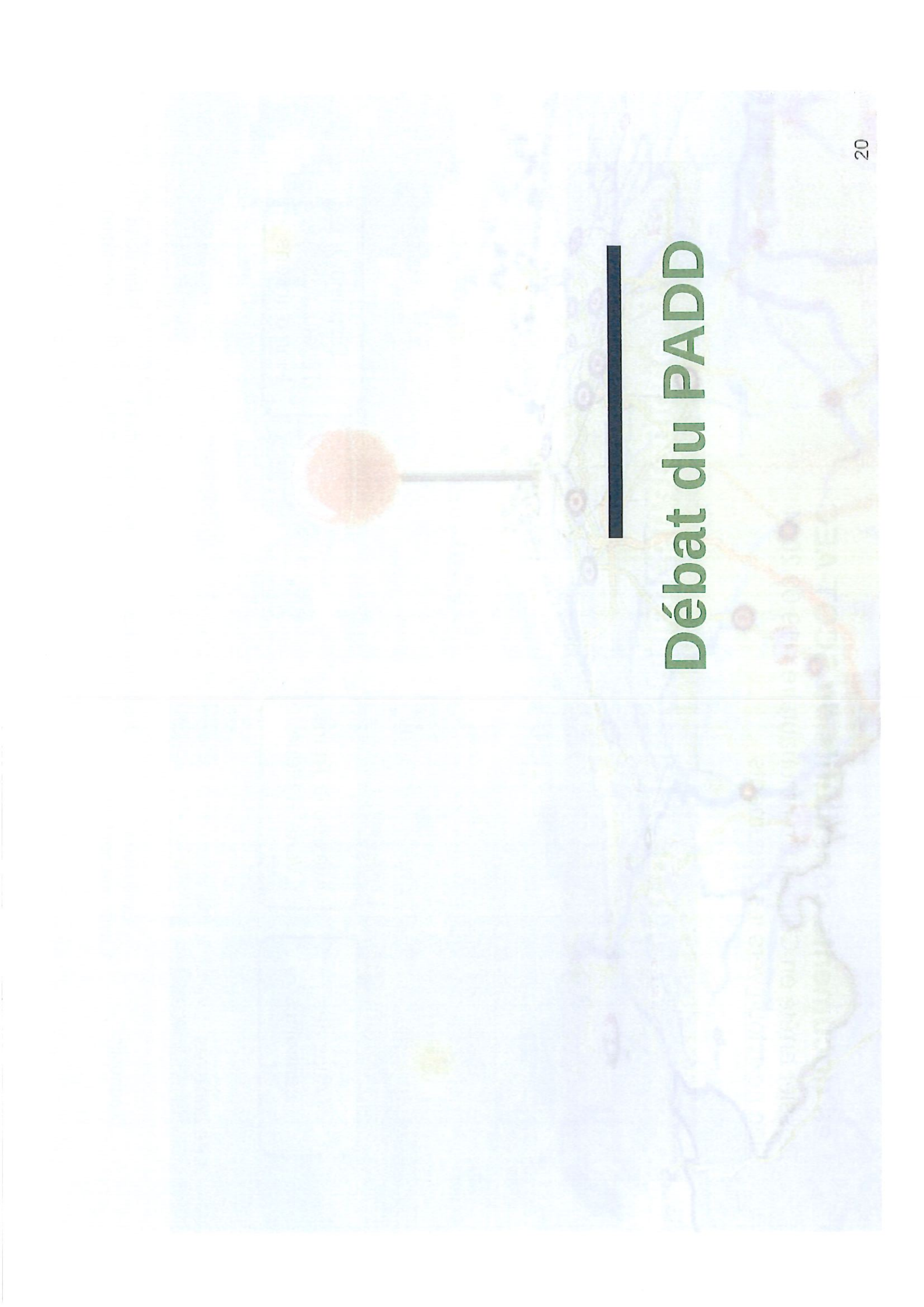
Diagnostic

Evaluation
Environnementale

Justificatif des
choix

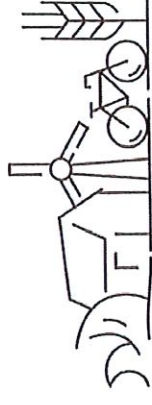
Justificatif de la
trajectoire ZAN

Bilan de la
concertation

The background of the slide is a faded map of a coastal region, likely the Gulf of Mexico. A red pushpin is stuck into the map, with its point resting on a small island or peninsula. The map shows various geographical features like coastlines, rivers, and some place names, though they are not clearly legible due to the fading. The overall color palette is light, with blues, greens, and yellows.

Débat du PADD

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilités



- Par délibération du 11 mars 2021, GrandAngoulême a lancé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle des 38 communes et a fait le choix de le faire valoir **Plan Climat Air Energie Territorial**
- Le Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi-M a été **débattu en Conseil Communautaire le 19 septembre 2024.**
- Les 38 communes de GrandAngoulême sont invitées à mettre le **débat du PADD à l'ordre du jour de leur Conseil avant le 12 décembre 2024.**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilités

Le Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

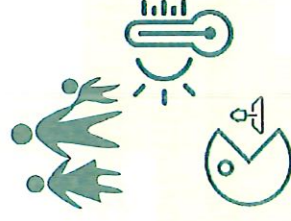
Vision à 10 ans

Le Plan de Mobilité
**Plan d'actions à
10 ans**

Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD)

Le **PADD** définit les objectifs et orientations à décliner dans les règles d'urbanisme et dans le futur Plan de Mobilité

→ Sur la base des trajectoires et des ambitions du SCOT-AEC



AMBITION 1 :

Préserver et valoriser
nos ressources pour
s'adapter et atténuer
les effets du
changement climatique
et maintenir une
qualité de vie

AMBITION 2 :

Un territoire
accueillant et attractif
qui s'engage pour la
relocalisation de
l'économie et la
transition écologique

AMBITION 3 :

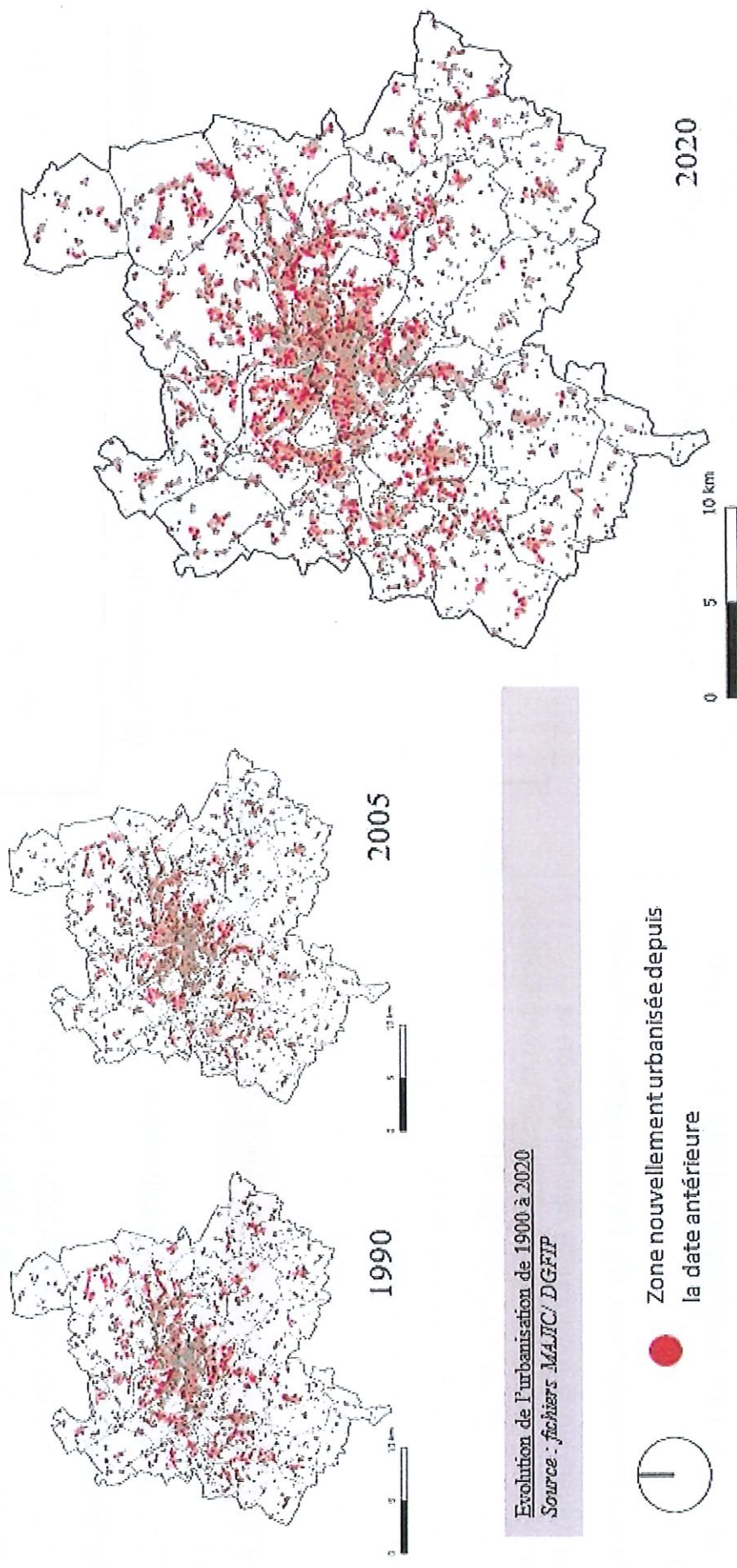
L'habitat, les mobilités
et le lien social : leviers
de la cohésion
territoriale

→ Pour les **38**
communes de
GrandAngoulême

Travail collaboratif avec les élus municipaux :

- ❖ Présentation du PADD dans chaque commune : mai - juillet
- ❖ Réunion des Maires du 4 juillet
- ❖ Conférence des Maires du 4 septembre

CONSTAT : L'étalement urbain responsable du grignotage des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers



Evolution de l'urbanisation de 1990 à 2020
Source : fichiers MAJIC/ DGFIP

AMENAGEMENT : Répondre aux besoins économiques et résidentiels du territoire, en réduisant la consommation d'espace

Rappel SCOT-AEC

Vers la zéro artificialisation nette à horizon 2050

- 1 **Réinvestissement de l'enveloppe urbaine**
au travers de la reconquête des friches, de la mobilisation des logements vacants et la mobilisation du **potentiel foncier** au sein de l'enveloppe urbaine

2 **Consommation d'espaces Naturels Agricoles et Forestiers**

252 ha maximum de consommation d'ENAF (2025-2034)

- ✓ 91 ha pour le développement économique
- ✓ 143 ha pour l'habitat
- ✓ 18 ha pour les services et équipements

3 **Renaturation**

12 ha pour la période 2025-2034, puis tendre vers la trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon

2050
→ **51%** de consommation nette par rapport à la période 2015-2024, dans une compatibilité très serrée avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine.

→ Clause de revoyure pour ajuster la trajectoire aux contraintes du territoire

Besoins de **4400 logements** (privés et publics) sur la période 2025-2034

61 % des besoins en logement au sein de l'enveloppe urbaine

99 ha en extension
44 ha en densification
(parcelles de +2000 m² dans l'enveloppe urbaine)

Soit **31 % de consommation d'ENAF dans l'enveloppe urbaine**

AMENAGEMENT : les points d'évolution par rapport aux décennies précédentes

❑ Faire de la ruralité l'atout du territoire

Les leviers pour soutenir la dynamique des communes rurales :

- Permettre aux communes rurales de choisir une **densité adaptée, propre à chaque opération**
- En zones naturelles et agricoles, possibilité de **changement de destination des granges** notamment pour créer de nouveaux logements en préservant un immeuble qui présente un intérêt patrimonial
- Dans ces mêmes zones, **possibilité d'extension de 50 m²** des logements existants



Bouëx

❑ Veiller à ce que ceux qui travaillent sur le territoire puissent y habiter

Notamment,

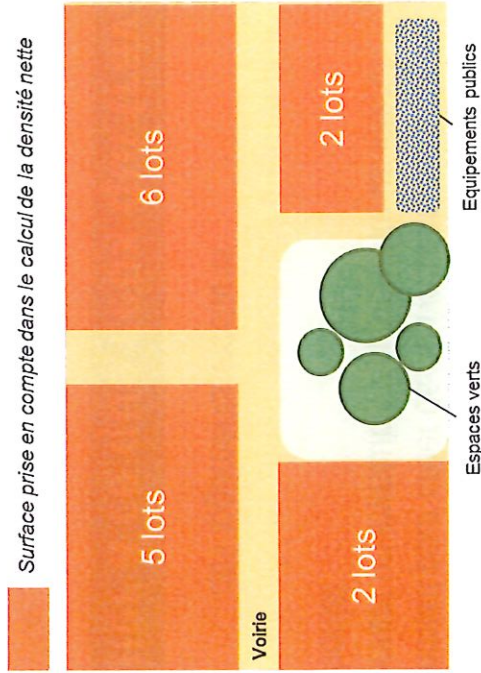
- Mobiliser des outils financiers dans le cadre du PLH pour **éviter une fuite hors du territoire de GrandAngoulême**, souvent liée à la question du **pouvoir d'achat des ménages** dans leurs choix de lieu de vie.
- Renforcer la **coopération avec les EPCI voisins** dans le but d'harmoniser les dynamiques territoriales

❑ Réduire les superficies commerciales périphériques et promouvoir la proximité

AMENAGEMENT : Les principales évolutions suite aux rencontres avec les élus municipaux et le travail avec les maires

1 Révision de la définition de la densité pour répondre aux besoins des communes rurales

DENSITE NETTE en extension en excluant les emprises de voirie



DENSITE PLANCHER (log/ha)		Densité nette moyenne	Densité nette plancher
Angoulême		-	
Soyaux, La Couronne, Saint-Yrieix *, Ruelle-sur-Touvre *, Gond-Pontouvre *, L'Isle-d'Espagnac, Saint-Michel		25	25
Champniers *, Rouillet-Saint-Estèphe *, Brie *, Fléac *, Puymoyen, Mouthiers-sur-Boème, Nersac, Garat, Linars, Dignac		20	15
Magnac-sur-Touvre, Mornac, Voeuil-et-Giget, Dirac, Balzac, Saint-Saturnin, Asnières-sur-Nouère, Sireuil, Touvre, Vindelle, Sers, Bouëx, Vouzan, Jauldes, Marsac, Claix, Torsac, Trois-Palis		18	13
Plassac-Rouffiac, Voulgézac		12	10

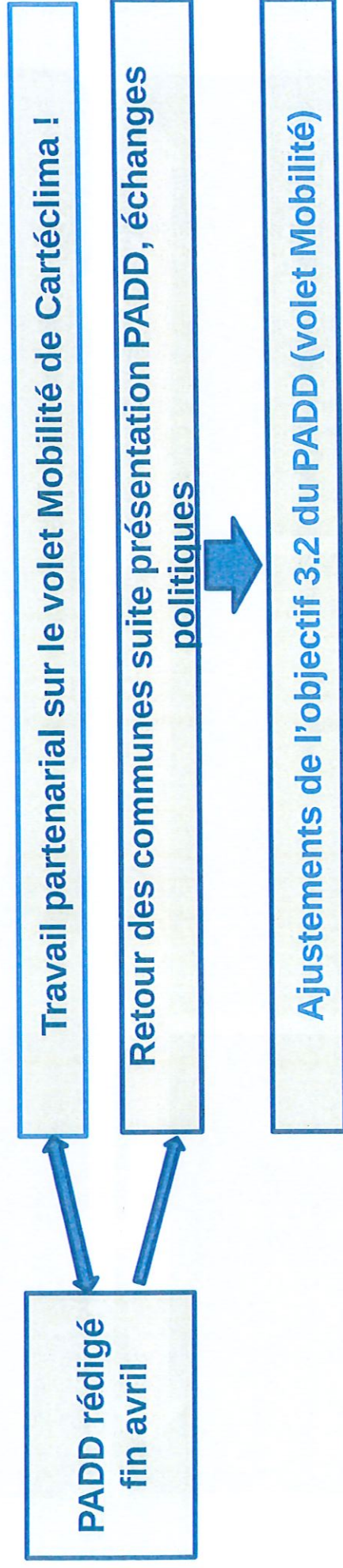
2 Ajustement de la répartition des hectares en extension

- Clause de revoyure sur les zones à urbaniser
- Répartition en faveur des communes SRU déficitaires
- Trajectoire de renaturation

3 Ambition d'accélérer la réalisation d'aménagements cyclables

→ Avec un objectif de prise de compétences par GA à court terme

MOBILITES - Contexte



Les attentes :

- ▶ *Rendre le projet mobilité plus visible et plus lisible dans le PADD*
- ▶ *Intégrer les éléments issus des différents débats politiques*
 - Mettre en avant les sujets vélo / modes actifs (renforcement du rôle de GA)
 - Donner davantage de place au covoiturage qui n'est pas seulement un complément aux transports collectifs
 - Développer la partie sur les transports collectifs, notamment autour des enjeux ferroviaires et de desserte des territoires peu denses

Pour mémoire : le PLUI-M comprendra un POA Mobilité (programme d'orientations et d'actions)

=> Ce document précisera les actions et leurs modalités de mises en œuvre

MOBILITES - Proposition

Des enjeux communs :

cohésion sociale et territoriale, environnement, sécurité, soutenabilité financière

Des spécificités à prendre en compte : territoires, publics

Des grands principes => mode opératoire : expérimentations (agilité)

Des actions portées par différents acteurs



Un système modes actifs

objectifs parts modales 2035

Vélo : 2 => 10 %

Marche : 22 => 28 %



Un système voiture

objectifs parts modales 2035

Total voiture : 68 > 50%

dont

conducteur : 54 => 30 %

passager : 14 => 20 %



Un système transports collectifs

objectifs parts modales 2035

Transports Collectifs

6 => 10 %

Des actions transverses :

- => Intermodalité (aménagement d'espaces et services)
- => Partage de l'espace public (voies et centralités)
- => Communication / accompagnement au changement

MOBILITES - Objectif 3. 2 : Proposer des solutions de mobilité adaptées à chaque contexte territorial et aux besoins des différents publics

Comment ?

1 Favoriser l'usage du vélo et de la marche à pied

- En aménageant les itinéraires cyclables
- En développant les services vélo
- En donnant la priorité aux modes actifs et en mettant le piéton au cœur des projets de mobilité

Priorité

Accélérer la réalisation des itinéraires cyclables en renforçant la compétence de GA

=> définir, d'ici l'adoption du PLUI-M, les modalités d'une prise de compétence par GrandAngoulême pour l'aménagement de voies cyclables en sites propres.

2 2. Faire évoluer les usages automobiles

- En incitant au court-voiturage
- En décarbonant la mobilité automobile
- Expérimenter des services d'autopartage
- En définissant une stratégie de stationnement cohérente avec la diversité des besoins

Priorité

inciter au covoiturage

- aires de covoiturage
- outils de mise en relation, communautés, etc.
- Expérimentation d'une rétribution locale

3 3. Rendre les transports collectifs plus attractifs

- En poursuivant les adaptations de l'offre actuelle
- En réhabilitant et en renforçant la desserte ferroviaire sur les axes Sud/Nord et Est/Ouest

Priorités

les actifs ; les territoires peu denses

- complémentarité des offres (Région, TAD, ...)
- Confortement et ajustements annuels
- Expérimentation de dessertes directes et rapides, de nouveaux services dans les secteurs peu denses

Les prochaines étapes PLUi-M

Planning prévisionnel – ajusté suite au courrier du Président aux Maires le 7 octobre 2024

☐ 19 septembre 2024	Débat du PADD en Conseil Communautaire
☐ 10 octobre 2024	COPIL dédié au volet Aménagement
Commune ☐ Jusqu'au 26 oct ☐ Jusqu'au 8 nov	→ retour sur la version intermédiaire du POA Mobilités → vérification du zonage et des OAP par les communes
☐ 14 novembre, 15h	COPIL dédié au Plan de Mobilité
☐ 13.11 – 2.12 2024	Permanences sur rdv pour les particuliers (par les services GA)
☐ 3 décembre 2024	Réunion publique, Espace Georges Brassens
Commune ☐ Jusqu'à début déc	→ retour sur les emplacements réservés, éléments patrimoniaux, boisements, etc.
☐ Jusqu'au 12.12.2024	Débats dans les <u>Conseils Municipaux</u> (au plus tard le 12 décembre –délais légal)
☐ Mars 2025	Arrêt du PLUi valant Plan de Mobilités
☐ Avril-Juin 2025	Commune <u>Avis des communes et des PPA</u>
☐ Fin août-début oct. 2025	Enquête publique
☐ Sept-Nov 2025	Arbitrages politiques suite aux avis et à l'enquête publique
☐ Février 2026	Approbation du PLUi valant Plan de Mobilités

Les documents constitutifs du PLUi valant Plan de Mobilité

Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD)

Débat en Conseil Communautaire le 19.09.2024 – Lien vers [le PADD \(page Cartéclima\)](#)

Prochaine étape : Débat dans les Conseils Municipaux, jusqu'au 12 décembre

Volet Aménagement

Socle commun

Règlement écrit

OAP thématiques

Commune

Règlement graphique

OAP sectorielles

Volet Mobilité

Programme d'Orientations et
d'Actions (POA) Mobilité

Les annexes

Rapport de présentation

Diagnostic

Motifs et justifications
dont évaluation
environnementale

Bilan de la concertation

Autres documents
informatifs

La trajectoire vers la zéro artificialisation nette à horizon 2050

La trajectoire nationale de zéro artificialisation nette à horizon 2050 définit des objectifs locaux de réduction de consommation d'espace et des objectifs de renaturation.

Le DOO précise la répartition des 252 ha maximum de consommation d'ENAF pour la première période entre les surfaces dédiées au développement économique (91 ha), à l'habitat (143 ha), aux services et équipements (18 ha).

La consommation d'ENAF pour l'habitat se fera en extension pour 99 ha et au sein de l'enveloppe urbaine pour 44 ha. Il en résulte que 31% de la consommation d'ENAF dédiée à l'habitat est contenue dans l'enveloppe urbaine.

En complément de ces objectifs de réduction de consommation, le DOO précise aussi les **objectifs de renaturation**, en particulier pour la première période du SCOT-AEC (12 ha), afin de tendre vers la trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon 2050, dans le respect des orientations nationales définies par la loi Climat et Résilience.

Le SCOT AEC prévoit ainsi une économie d'espace de 51% par rapport à la période 2015-2024, dans une compatibilité très serrée avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Ces objectifs de consommation et de renaturation pourront faire l'objet de revoyure, dans le cas où des difficultés à mener les opérations se présentent, et ce dans le cadre des bilans triennaux de consommation d'espace, prévus à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est important de rappeler qu'en parallèle de la consommation d'espace, le développement doit s'appuyer sur le réinvestissement de l'enveloppe urbaine, au travers de la reconquête des friches, de la mobilisation des logements vacants et la mobilisation du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine. Celles-ci permettent de répondre à 61% du besoin en logements.

Pour la restauration et la préservation de la nature et de la biodiversité, GrandAngoulême s'appuie aussi sur **la définition et la traduction dans les documents de planification de la Trame Verte et Bleue**. Celle-ci est déclinée dans un atlas cartographique annexé au D.O.O.

La Trame Verte et Bleue

Sur la base de l'Atlas de Biodiversité réalisé entre 2021 et 2024, en partenariat avec Charente Nature et la Fédération de Pêche et adopté en conseil communautaire le 13 juin 2024, la Trame Verte et Bleue a été mise à jour et intégrée au DOO.

Celle-ci identifie :

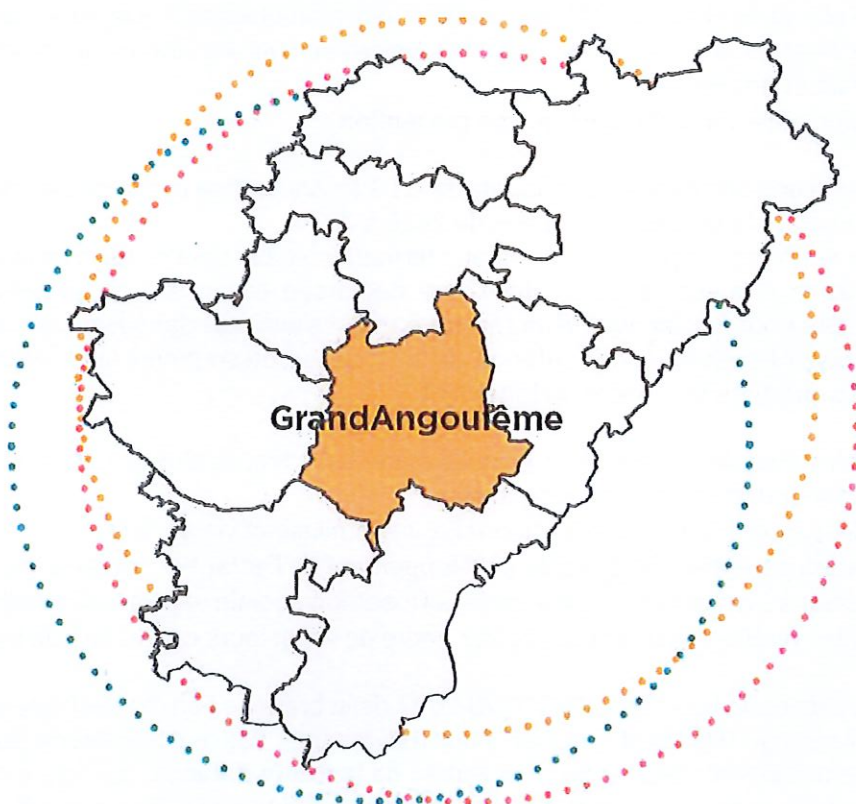
- les secteurs à protéger sur les 3 milieux principaux caractérisant le territoire : les milieux humides, les boisements, les pelouses calcaires
- de nouveaux réservoirs de biodiversité dans ces différentes trames, en particulier sur les boisements du Sud-Est du territoire, et certaines pelouses calcaires dont la richesse écologique est mieux appréhendée ces dernières années
- les zones de corridors écologiques à préserver ou restaurer.
- les secteurs à mobiliser et protéger pour lever les obstacles aux continuités, par l'identification de secteurs de renforcement des continuités et celle des continuités à créer ou restaurer

Il s'agit aussi d'insuffler au travers du DOO un **urbanisme favorable à la santé** : par exemple, en valorisant l'accès à la nature et aux espaces verts, comme un des atouts d'attractivité des communes de GrandAngoulême, ou encore en aménageant les infrastructures de mobilité pour sécuriser et encourager la pratique de la marche et du vélo dans les centre-bourgs et les centralités.

Convention Territoriale Globale

2025 - 2029

Vivre et grandir sur GrandAngoulême : un plan d'action partagé pour les familles



Avec la participation des 38 communes de GrandAngoulême et des 4 syndicats intercommunaux, ainsi que :



Sous l'influence du Schéma Départemental des Services aux Familles, de l'application à venir de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance, en tenant compte des spécificités du territoire et des ambitions partagées des communes, de GrandAngoulême, des partenaires institutionnels et acteurs au service des familles de notre territoire, la Convention Territoriale Globale (CTG) a pour objectif stratégique de porter le projet social du territoire de la communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, de partager la même vision du développement et de la cohésion territoriale, d'organiser l'offre globale de services aux familles et d'articuler les politiques et savoir-faire de chacun afin de mieux agir.

La Convention Territoriale Globale –CTG- organise donc un cadre politique stratégique et opérationnel pour coconstruire, piloter et décliner une offre de services territorialisée pour les familles de l'Agglomération.

Cette convention vient conforter le premier pilier du projet d'Agglomération de GrandAngoulême avec une ambition de faire du territoire communautaire, un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes autour de 3 enjeux :

- Mettre en lien et coordonner les différents acteurs des politiques enfance-jeunesse
- Élaborer et décliner sur le territoire une offre de services aux familles innovante et adaptée au parcours de vie de l'enfant et des jeunes
- Soutenir la parentalité dans une politique de prévention

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention politique sur une période pluriannuelle de cinq ans de 2025 à 2029.

En faisant le choix de se consacrer prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action publique de la Caf de la Charente s'inscrit dans une démarche territoriale de projets sur des champs d'intervention importants pour l'attractivité d'un territoire et qui s'insèrent dans les missions essentielles de la branche Famille à savoir les champs de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de la politique de la ville, de la vie des quartiers ou encore du logement.

Afin de garantir la déclinaison des politiques publiques sur le territoire, au plus près des besoins des usagers, la branche Famille assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 de la branche Famille renforce ces missions, avec l'objectif d'amplifier l'ancrage territorial des Caf. Pour redynamiser l'offre d'accueil du jeune enfant, la Cog s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du **Service Public de la Petite Enfance**, qui fera des CTG l'instrument de régulation et de gouvernance pour le maintien et le développement de l'offre d'accueil.

La Convention Territoriale Globale fait le lien entre l'ensemble des partenaires et des politiques publiques présentes sur le territoire en gardant pour objectif d'être une agglomération au plus proche des besoins de ses habitants.

Elle favorise le croisement des différents schémas existants (Schéma Départemental des Services aux Familles, Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale) tout en ayant le souci de l'adaptabilité, de la cohérence avec le projet de territoire de GrandAngoulême et de l'optimisation de leurs interventions.

C'est pourquoi, en accord avec les orientations générales inscrites dans le présent préambule, la Caf de la Charente, la Communauté et les communes de l'agglomération de GrandAngoulême et leurs partenaires souhaitent s'engager dans une nouvelle Convention Territoriale Globale aux services des familles 2025-2029.

Convention territoriale globale



Méthodologie de renouvellement de la CTG

PHASE D'ÉVALUATION DE LA 1^{ère} CTG 2019-2024 p.13

Une aide à la décision pour la sélection des projets en cours et à venir, par l'analyse des impacts de la dernière CTG sur les pratiques des acteurs.

C'est repérer les changements occasionnés avec l'intervention publique

PHASE D'ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ DES BESOINS ET DES RESSOURCES p.17

Une photographie de l'existant en termes de ressources disponibles sur le territoire et de caractéristiques de la population et une identification de l'adéquation entre « l'offre » et le « besoin ».

C'est observer et agir de là où on est

PHASE DE CONCERTATION TERRITORIALE p. 63

Une identification des enjeux pour faire évoluer l'offre de services aux familles en réponse aux attentes et besoins repérés.

C'est définir ensemble là où on veut aller

PHASE D'ÉLABORATION D'UN OUTIL DE SUIVI DU PLAN D'ACTIONS

Un choix des indicateurs et une construction des modalités de suivi et d'évaluation de la démarche CTG et des effets produits et réalisés.

C'est objectiver les objectifs atteints

SIGNATURE CTG

ARTICULATION
BILANS ANNUELS /
ÉVALUATION
FINALE

DIAGNOSTIC
TERRITORIAL
PARTAGE

Deux phases pour un même objectif : améliorer le service rendu aux familles par une meilleure coordination et adaptation des ressources

L'OUTIL DE SUIVI
DE LA CTG

L'organisation et la structuration des instances de pilotage, d'animation, de suivi et d'évaluation :

INSTANCES TECHNIQUES

Les acteurs et instances :

Équipe CTG : 3 chargés de coopération de la CTG et la Référente CTG de la CAF.

Équipe élargie CTG CAF/ GrandAngoulême

Groupe de travail Enfance Jeunesse composé des élus des 38 communes et animé par les chargés de coopération CTG

Acteurs de terrain, acteurs institutionnels, techniciens dans les collectivités

Vocation

Travailler de façon concertée les actions à mettre en œuvre

INSTANCES DE PILOTAGE

Composition du COPIL :

Élus des 38 communes, Présidence de syndicats intercommunaux, Directions générales de la CAF et de GrandAngoulême, Présidence de la Communauté d'Agglomération, Présidence du Conseil d'administration de la CAF, Direction de la Cohésion Sociale de GrandAngoulême, responsable territorial CAF, chargés de coopération CTG, référent CTG de la CAF, État, Éducation Nationale, SDJES, MSA, Conseil Départemental, France Travail

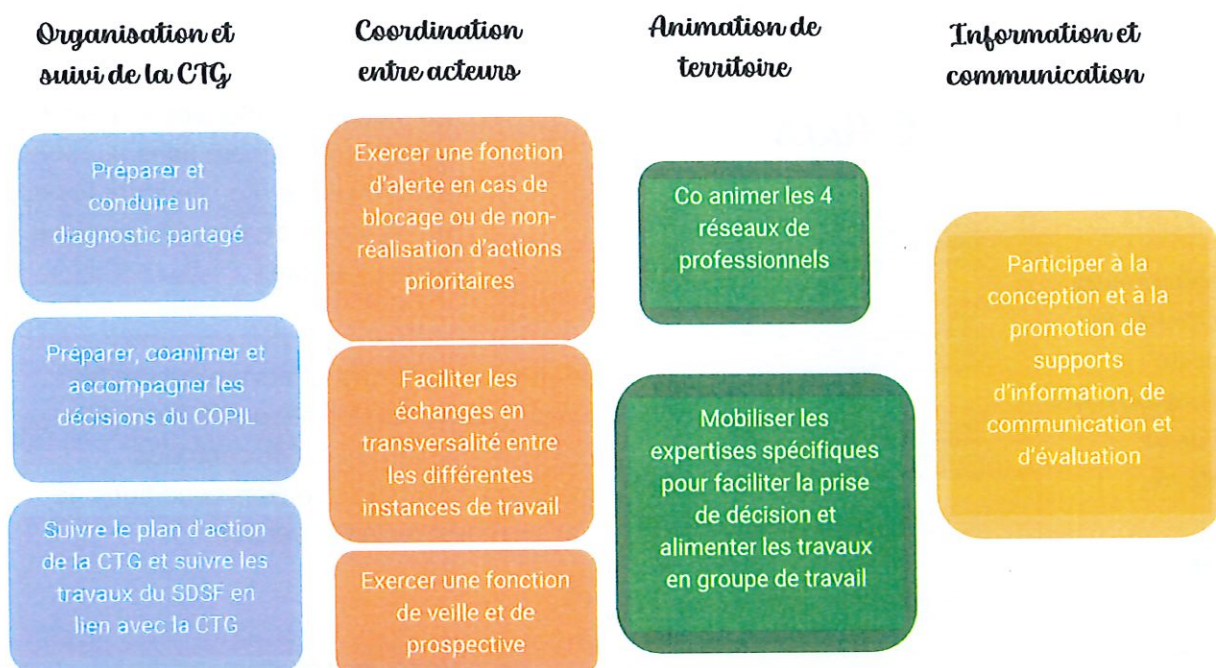
Vocation

Déterminer les orientations stratégiques et valider chaque étape d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la CTG

Les chargés de coopération de la CTG et la référente CTG de la CAF sont garants de l'animation et de la coordination

Les chargés de coopération CTG de GrandAngoulême

► 2.5 ETP de chargés de coopération sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et la parentalité communautaire pour :



Les chargés de conseil et développement de la CAF

► Au sein du pôle Action Sociale de la Caf de la Charente, les 2.5 ETP de Chargés de conseil et de développement contribuent au développement social du territoire, par la promotion et la construction avec les partenaires, de services adaptés aux territoires et aux besoins locaux de la population, et ce en fonction des axes retenus dans le cadre de la CTG.

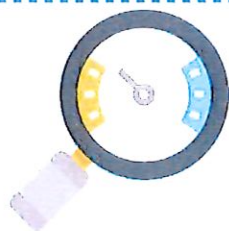
Un chargé de conseil et de développement est également référent de la CTG et fait partie de l'équipe de la CTG, qui a pour mission sa mise en œuvre et son suivi.

... Et d'autres contributeurs à la CTG : les chargés de coopération de proximité

Dans l'optique d'une montée en charge de la CTG, la CAF soutient financièrement depuis 2017 la mise en place d'une coordination communautaire tout en maintenant un soutien aux coordinations dites de proximité dans les collectivités.

Aussi, on compte en septembre 2024, 10.5 ETP de chargés de coopération de proximité ayant pour mission de contribuer au portage de la CTG, de ses enjeux et du déploiement des actions en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité et de jouer un rôle de pivot entre les institutions (animation du Projet éducatif de territoire par exemple), la CAF, GrandAngoulême et les acteurs de terrain de leur territoire.

Convention
territoriale
globale



Démarche d'évaluation de la 1^{ère} CTG 2019-2024

Évaluation Finale 2024

1^{ère} CTG

Signée entre toutes
les collectivités du
territoire de
GrandAngoulême et
la CAF de la
Charente en

2019

Pour 4 ans

Prolongée
jusqu'au
31.12.2024

6 Axes

1. Petite enfance

Co-construire une politique Petite Enfance territoriale en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire

2. Enfance

Offrir un service accessible à toutes les familles et à tous les enfants en prêtant une attention particulière à la mixité sociale et aux enfants en situation de handicap

3. Jeunesse

Tendre vers une cohérence, une équité territoriale et une politique Jeunesse coordonnée sur le GrandAngoulême, en lien avec les acteurs du territoire.

4. Parentalité

Décliner un schéma local d'organisation de l'offre de service aux familles adapté à GrandAngoulême, en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, parentalité...).

5. Attractivité

Maintenir et développer des services pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser le lien social, outil de mixité et garant du « bien vivre » sur GrandAngoulême.

6. Coordination

Mettre en place une coordination des politiques à l'échelle communautaire en cohérence avec le projet communautaire de GrandAngoulême.

La démarche d'évaluation de la 1^{ère} CTG s'inscrit pleinement dans la **continuité de la dynamique territoriale** entre les collectivités du territoire de GrandAngoulême et la CAF de la Charente.

Elle vise à **mesurer les effets produits et les changements** occasionnés par l'intervention publique sur le territoire. Elle contribue également à l'amélioration des conditions de mise en œuvre de la Convention.

La croisée de **l'étude quantitative et qualitative** permet d'identifier les difficultés ou freins mais également **les ressources et leviers du changement**. Elle contribue à l'éclairage d'éléments d'analyse et de compréhension et propose concrètement des préconisations pour la phase de renouvellement.

La méthode retenue est plurielle, fondée sur **un recueil de données qualitatives et de données quantitatives**. Les 3 Chargés de coopération CTG et la Référente CTG de la CAF, c'est-à-dire **l'équipe CTG**, ont analysé plusieurs données : des données quantitatives, par le biais d'un outil de suivi d'indicateurs de résultats et des données qualitatives, à partir de la **méthode d'enquête du questionnaire**, avec des questions fermées et des questions ouvertes et **d'entretiens « focus groupe »** filmés en direction des professionnels de terrain. Conformément à son principe d'intervention, **l'équipe CTG met en œuvre une méthodologie participative** où le recueil de la perception des acteurs du territoire et la croisée de leurs regards est primordial pour nourrir l'évaluation.



Évaluation la CTG 2019-2024

La CTG pour les élus

De nombreux élus impliqués

24 ont participé au Copil d'évaluation
25 à 30 élus aux Groupes Enfance-Jeunesse & autres instances
d'élus concourant à la CTG entre 2019 et 2024

5 rencontres dans les Espaces de Dialogue Territorial en 2022,
sur la thématique « offre d'accueil Petite Enfance »

Autour de thématiques variées :

La couverture en RPE
L'offre et les besoins d'accueil en petite enfance
La CTG de GrandAngoulême et ses perspectives
La Politique Enfance Jeunesse GrandAngoulême
Le CIJ et le dispositif Jeune Initiative GrandAngoulême
Les actualités des structures petite enfance et
Enfance (Les Poussins, Alvéole) en gestion directe

Propositions et avis votés :

- Dispositif de soutien financier aux projets communaux de structures d'accueil Petite Enfance (fonds de concours petite enfance)
- Réflexion sur la couverture territoriale par les services de RPE
- « Aller vers » les jeunes pour leur apporter l'information les concernant
→ actions portées par le CIJ
- Avis sur les travaux de rédaction à chaque étape de construction de la CTG
- Avis sur la feuille de route Enfance Jeunesse de GrandAngoulême

Les réseaux de la CTG



4

Crèches familiales
Crèches collectives
Relais Petite Enfance
Chargés de coopération

41 regroupements en 4 ans

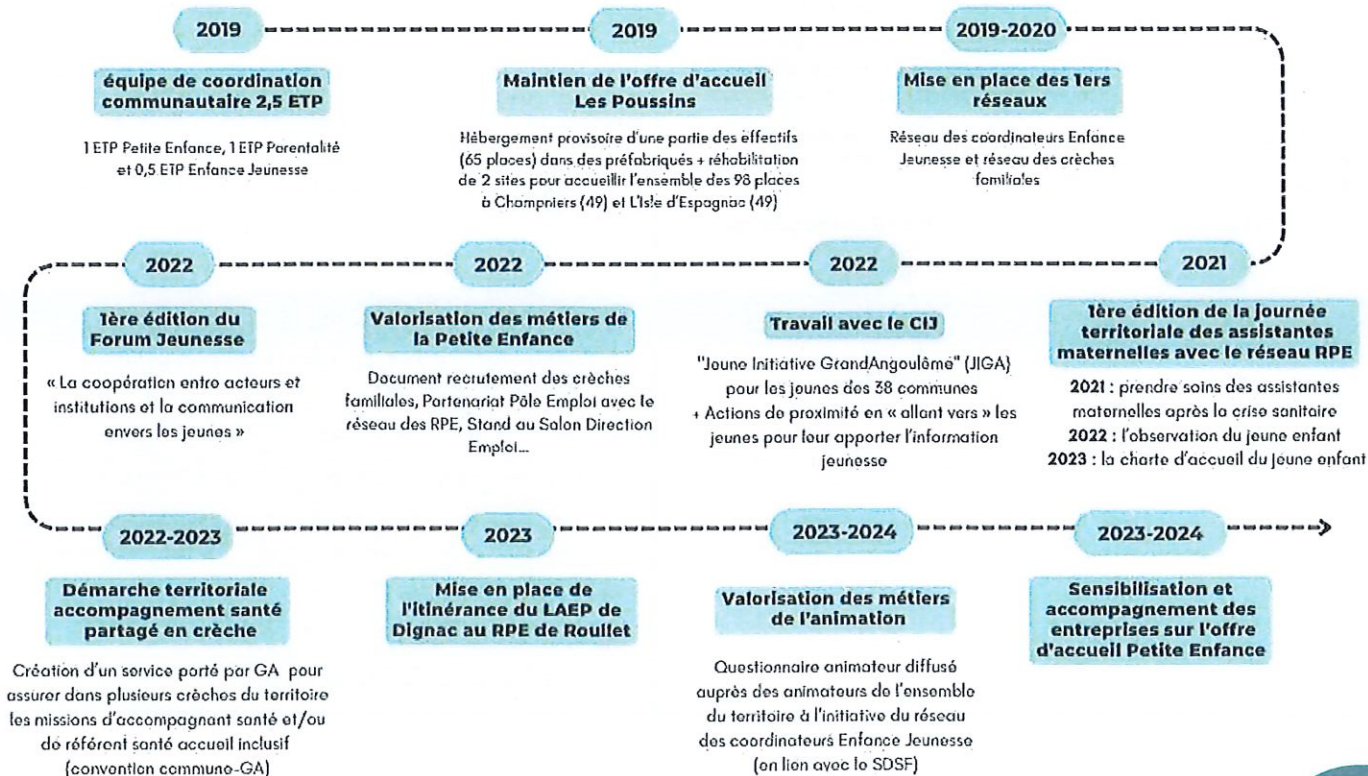
Un intérêt exprimé par les professionnels

Sondage 2024 auprès des 40 participants des 4 réseaux CTG
(32 réponses)

1. Rompre l'isolement professionnel
2. Partage d'expérience, échange de bonnes pratiques
3. L'interconnaissance entre professionnels : tisser du lien
4. Avoir de l'étagage sur certains sujets
5. Travailler sur des actions portées collectivement

département
actualités
reconnaissance
chooses
Lieu ressources
soutien
entraide
échanges
collègues
ensemble
moment
nouveaux règlements
direction
accueil
convivialité
convivial
offre

LES FAITS MARQUANTS DE LA CTG 2019-2024



La CTG pour mesurer les besoins



3 questionnaires de recensement des attentes et des besoins des habitants

Questionnaire sur les modalités d'accueil petite enfance des familles de Magnac-sur-Touvre, sur les besoins en accompagnement parentalité, et sur les besoins d'accueil parentalité en horaires atypiques sur le secteur sud-ouest du GrandAngoulême.



7 questionnaires de recensement des attentes et besoins des professionnels

Questionnaire en direction des assistantes maternelles non pourvues en RPE / enquête sur le métier d'animateur / sondage sur les besoins d'accueil petite enfance des entreprises du PA Euratlantique / enquêtes de satisfaction auprès des participants suite au Forum Jeunesse et à la journée territoriale des assistantes maternelles.

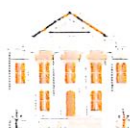
L'accompagnement des actions et le soutien des professionnels : une plus-value reconnue

Sondage 2024 auprès des élus lors du COPIL d'Évaluation finale de la CTG 2019-2024

« A quoi a servi la CTG selon vous ? »

- ☒ Soutenir l'offre existante en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité
- ☒ Coordonner et soutenir davantage les professionnels
- ☒ Connaître davantage les besoins des habitants en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité
- ☒ Faire émerger des nouveaux projets, innovants ou expérimentaux
- ☒ Susciter des projets avec d'autres partenaires ou d'autres territoires

Une connaissance hétérogène de la CTG



Lors du COPIL d'Évaluation de la 1^{re} CTG en mars 2024, les évaluateurs ont questionné le niveau de connaissance et la perception des élus sur la CTG.

Il en ressort une connaissance très hétérogène de ce qu'est la CTG, ce qui la définit et la caractérise par ses faits marquants sur les 4 dernières années.

Parfois seulement identifiée comme un simple contrat d'engagement financier avec la CAF ou comme un projet porté sur un domaine spécifique et non perçu comme englobant une multitude de champs d'intervention que sont principalement la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

PRÉCONISATIONS POUR LA FUTURE CTG 2025 – 2029

MIEUX COMMUNIQUER

Adapter le niveau d'information sur la CTG

- ➡ Élus : relancer une communication sur les principes de la CTG
- ➡ Porteurs de projets : communiquer davantage dans le sens de l'approche CTG en insistant sur les enjeux partagés de la collectivité, de GA et de la CAF. Rappeler les critères de financements en proposant un outil
- ➡ Réseaux de professionnels : renforcer la communication pour leur permettre de mieux connaître leur droit à l'appui technique et financier de l'équipe CTG
- ➡ CAF et GA : communiquer davantage sur la CTG en interservices

MIEUX IMPLIQUER ET ARTICULER LES PERSONNES CONCERNÉES (ÉLUS, PROFESSIONNELS)

- ➡ Renforcement de la coopération entre les communes, notamment sur des bassins de vie et d'emploi de population et plus largement entre toutes les communes du GrandAngoulême dans une logique d'équité territoriale et d'accessibilité aux services pour toutes les familles.
- ➡ Renforcement du maillage territorial et partenarial pour une meilleure connaissance de l'ensemble des services et dispositifs existants sur le territoire et d'une coordination fluide au service des familles.
- ➡ Favoriser la participation des habitants au travers d'enquêtes et de temps dédiés avec et pour les habitants.

CONTINUITÉ DES RÉSEAUX

- ➡ Poursuite de l'animation des 4 réseaux dans une optique de soutien aux professionnels et d'amélioration de la qualité du service rendu aux familles

DES THÉMATIQUES À APPROFONDIR

- ➡ Le soutien aux professionnels de la parentalité
- ➡ L'augmentation de l'amplitude des structures petite enfance partiellement ouvertes
- ➡ Appui technique CAF/GA aux projets d'Entreprises privées
- ➡ La santé environnementale et prévention santé dans les structures petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité
- ➡ L'animation de la vie sociale
- ➡ L'accès aux droits
- ➡ L'accès au logement pour TOUS

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL

DONNÉES GÉNÉRALES



GrandAngoulême représente
42% de la population charentaise



49% de la population est allocataire
Parmi elle, 42% sont des familles



1 366 naissances en 2023,
en baisse de 3.8% depuis 2019

PETITE ENFANCE

312 familles bénéficient de la PreParE en 2022

→ 123 sont en arrêt d'activité professionnelle

→ 184 ont réduit leur activité

4 089

Enfants moins
de 3 ans



ACCUEIL COLLECTIF

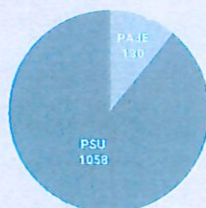
49%

de l'offre d'accueil
du territoire

1 188 places
en accueil collectif

- 14** micro-crèches
- 5** petites crèches
- 4** crèches
- 4** grandes crèches
- 3** très grandes crèches
- 5** crèches familiales
- 2** jardins d'enfants

Dont, 7 structures ouvertes
moins de 5 jours/semaine



62.3 places
pour 100 enfants

ACCUEIL INDIVIDUEL

51%

de l'offre d'accueil
du territoire



1 228 places

372 assistantes maternelles

5 Maisons d'Assistants Maternelles

8 Relais Petite Enfance,
pour 23 communes et 276 assistantes maternelles.
→ **96** assistantes maternelles de 15 communes non
couvertes

PRÉCARITÉ ET VULNÉRABILITÉ

5 quartiers QPV

qui représentent **9% de la population** du
GrandAngoulême.



32% des allocataires
sous le seuil des bas revenus
16% des allocataires touchent le RSA



Familles monoparentales



+5.5%

entre 2017 et 2020



13.4%

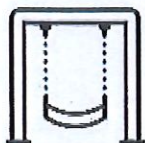
16% des allocataires
sont monoparents

des habitants sont des
femmes seules avec enfants
(sur **16.2%** de familles
monoparentales)

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - ENFANCE ET JEUNESSE



12 Centres sociaux
1 Espace de Vie Sociale



36 accueils périscolaires
31 accueils extrascolaires
11 accueils adolescents

21 Projets Éducatifs de Territoire
4 Prestations de service Jeunes
1 Maison des adolescents
9 Promeneurs du Net jeunesse
7 Promeneurs du Net parentalité

Périscolaire : 2341 places – de 6 ans et
3501 places 6-13 ans.
Extrascolaire : 4412 places – de 6 ans et
7569 places 6-13 ans.
Adolescents : 200 places pour les 14-17 ans

LES 18-25 ANS

Des structures d'accompagnement :

- Le Centre Information Jeunesse (CIJ)
- Le réseau Info Jeunes
- La Mission Locale
- L'école de la deuxième chance (E2C)



6 255 étudiants



94 jeunes en E2C
2 600 jeunes
Mission locale

PARENTALITÉ

8 ETP dédiés notamment à l'accompagnement à la parentalité dans les structures d'animation de la vie

8 LAEP, dont 1 itinérant

9 Gestionnaires CLAS
→ 593 élèves touchés

14 porteurs de projets REAAP



1 espace de ressources
pour tous les parents

HANDICAP

657 enfants bénéficiaires
de l'AEEH



27 enfants MDPH ou en cours de détection
accueillis dans les crèches

208 enfants bénéficiaires AEEH
accueillis en ALSH

LOGEMENT

89.7% de résidences principales
8.5% de logements vacants



Des tarifs en hausse :

Maisons : +25% Appartements : +20%

LE PARC DU LOGEMENT SOCIAL



+9% de logements
Tension doublée depuis 2017
4.4 demandes pour 1 attribution

ACCÈS AUX DROITS

9 Espaces France Services et le siège de la CAF ont
renseignés 1 500 allocataires sur une question Caf

6 travailleurs sociaux CAF ont accompagné 361
familles sur la séparation, le deuil, les impayés de loyer
ou la monoparentalité

159 demandes d'aide d'urgence pour les victimes de
violences conjugales accordées

SANTÉ

15% des habitants sans médecin traitant
-31% de médecin depuis 2019



Des dispositifs portés par GrandAngoulême



Panier
Jeunes Pousses



Maison
Sport Santé

Plan d'actions

CTG 2025-2029

>>> AXES STRATÉGIQUES

AXE 1

Développer et animer des espaces de coordination et de co-construction sur le territoire communautaire pour faire vivre la CTG

AXE 2

Maintenir et développer une offre de service de qualité, innovante, adaptée aux besoins de TOUTES les familles et équilibrée sur le territoire pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, tout en s'assurant de sa lisibilité et visibilité

AXE 3

Tendre vers un cadre de vie de qualité et attractif pour TOUTES les habitantes et TOUS les habitants via les politiques publiques de GrandAngoulême

>>> OBJECTIFS

- Co-piloter la CTG CAF-GrandAngoulême en lien avec les communes, les syndicats inter-communaux et les partenaires institutionnels

- Coordonner les acteurs du territoire

- Accompagner les élus des communes et des syndicats inter-communaux

- Favoriser la participation des habitants

- Poursuivre et renforcer le maintien et le développement de l'offre pour permettre à TOUTES les familles d'accéder aux dispositifs dans une logique de qualité de service et d'accessibilité financière

- Promouvoir et soutenir les métiers de la Petite Enfance et de l'animation

- Favoriser l'épanouissement des jeunes et permettre leur autonomie

- Accompagner la Parentalité à travers la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

- Porter une attention particulière aux publics vulnérables

- Agir sur la qualité du cadre de vie des habitants et l'offre de service de proximité en mobilisant les politiques publiques de GA sur la santé, l'habitat, la politique de la Ville et la mobilité en tenant compte des enjeux de transition écologique

- Favoriser l'accès au sport et à la culture pour TOUTES et TOUS

- Agir contre les inégalités femmes-hommes

>>> FICHES ACTIONS

Le Copilotage et la coopération

- 1 - Renforcer le coportage et la coopération autour de la CTG

Les réseaux de professionnels

- 2 - Poursuivre l'animation des 4 réseaux de professionnels

La petite enfance

- 3 - Accompagner les projets communaux
- 4 - Accompagner l'augmentation de l'amplitude d'ouverture des crèches peu ouvertes
- 5 - Déployer une couverture territoriale totale et équilibrée des RPE
- 6 - Promouvoir et soutenir le métier d'assistante maternelle et plus largement les métiers de la petite enfance
- 7 - Soutenir les modes d'exercices innovant en crèche familiale
- 8 - Maintien de l'offre privée existante en garantissant la qualité d'accueil
- 9 - Promouvoir la création de mode d'accueil en direction des employeurs
- 10 - Faciliter le développement des maisons d'assistantes maternelles

L'enfance et la jeunesse

- 11 - Œuvrer collectivement pour garantir une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement hors école
- 12 - Faire la promotion des métiers de l'animation
- 13 - Orienter les jeunes de 16-25 ans en rupture de parcours vers l'insertion professionnelle
- 14 - Déployer un temps fort annuel multi partenarial en direction des professionnels de l'accueil des 12-25 ans
- 15 - Offrir un accès équitable à la culture PEAC

La parentalité

- 16 - Améliorer la couverture territoriale de l'offre de service parentalité : LAEP, CLAS et REAAP
- 17 - Soutenir et accélérer l'insertion professionnelle des parents par le déploiement du label AVIP
- 18 - Soutenir les professionnels dans le repérage préventif et l'orientation des parents en épuisement parental
- 19 - Renforcer la coopération des professionnels portant des actions de parentalité

L'accès aux droits

- 20 - Déployer une stratégie de communication afin de rendre les services accessibles et plus compréhensibles pour TOUS
- 21 - Faciliter l'accès aux droits et aux informations jeunesse tout en encourageant les projets des jeunes de 12-25 ans

La mobilité

- 22 - Améliorer l'offre de mobilité dans les secteurs de l'agglomération moins bien desservis en menant des expérimentations en sites pilotes
- 23 - Tarification MOBIUS / Service MOVIBUS

La santé

- 24 - Prendre soin et préserver la santé des femmes enceintes et de leurs futurs bébés
- 25 - Développer l'offre de soins de premiers recours et faciliter l'installation des professionnels de santé
- 26 - Encourager et accompagner la reprise d'une activité physique et la pratique sportive

L'habitat

- 27 - Améliorer le parcours du demandeur de logement social (PPGDID)
- 28 - GrandAngoulême Habitat
- 29 - Soutenir les logements en faveur des publics spécifiques
- 30 - Permis de louer : lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil